



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4387^e séance

Vendredi 5 octobre 2001, à 10 h 35
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ryan	(Irlande)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahsan
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2001/926)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-56592 (F)

* 0156592 *

La séance est ouverte à 10 h 35.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général qui participe à nos délibérations d'aujourd'hui.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2001/926)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de la Belgique et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sahović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. Nesho (Albanie) et M. de Ruyt (Belgique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Haekkerup à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le

Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), document S/2001/926 et additif 1.

Étant donné qu'il n'y a pas de liste d'orateurs pour cette séance, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent intervenir à le faire savoir dès à présent au Secrétariat.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé de M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Je lui donne la parole.

M. Haekkerup (*parle en anglais*) : C'est, une fois de plus, un réel privilège d'avoir l'occasion de donner des informations actualisées aux membres du Conseil sur l'application du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Vu que nous avons abordé un grand nombre de questions lors de notre dernière séance, je me concentrerai aujourd'hui sur les élections qui doivent avoir lieu dans l'ensemble du Kosovo et la mise en place d'institutions autonomes. Je me réjouis à la perspective de répondre à toutes les questions que les membres du Conseil voudront poser, et d'entendre leurs commentaires.

Il s'agit d'un moment dynamique et exaltant pour la MINUK. Nous sommes sur le point de réaliser l'objectif majeur de la résolution 1244 (1999) – la mise en place d'une autonomie substantielle et d'un gouvernement autonome opérationnel au Kosovo.

Il y a trois jours, le 2 octobre, la campagne électorale a officiellement commencé. Les espoirs au sein de la population et chez les candidats politiques sont réels. Le Kosovo est sur le point de commencer un processus visant l'avènement d'une démocratie durable, d'un dialogue multiethnique et d'une normalisation graduelle.

La MINUK met tout en oeuvre pour assurer une large participation aux élections. C'est dans l'intérêt de toutes les communautés d'avoir une voix reconnue et légitime dans l'avenir du Kosovo. Les violences interethniques et une criminalité élevée, des préjugés de tous bords et l'intolérance viennent nous rappeler cha-

que jour la réalité qui a succédé au conflit. L'espoir et les possibilités liés aux élections du 17 novembre doivent être mobilisés et cultivés par des leaders responsables.

Les premiers préparatifs des élections à l'Assemblée du Kosovo en 2001 sont achevés. La MINUK a mené à terme la phase d'enregistrement des faits d'état civil et de service aux électeurs. Une liste d'électeurs est en cours d'élaboration, ainsi qu'un bulletin de vote où sont mentionnées les entités politiques représentant l'ensemble des communautés du Kosovo. La Mission d'observation électorale du Conseil de l'Europe, chargée du contrôle international du processus électoral indique que

« dans l'ensemble, le processus d'inscription s'est fait conformément aux normes internationales ».

La grande déception des élections municipales de 2000 a été la décision de la communauté serbe du Kosovo et d'un grand nombre de Turcs du Kosovo, Rom du Kosovo, d'Ashkalis du Kosovo et d'Égyptiens du Kosovo de ne pas y participer. La MINUK est heureuse d'annoncer que toutes les communautés du Kosovo sont maintenant en mesure de participer à l'élection de l'Assemblée de 2001.

La MINUK a fourni des locaux sûrs et pratiques pour l'inscription de tous les électeurs potentiels domiciliés au Kosovo et ailleurs en République fédérale de Yougoslavie. Les électeurs potentiels habitant dans d'autres pays ont pu s'inscrire par correspondance. Parce que le nombre des inscriptions s'est révélé au début décevant, en particulier dans les communautés serbes kosovares qui résident au Kosovo même, la MINUK a intensifié ses campagnes coordonnées d'information et a fait appel à l'aide des Serbes kosovars et aux dirigeants de Belgrade. La décision de l'archevêque Artemije et d'autres dirigeants locaux de s'inscrire, et les déclarations non ambiguës de soutien du patriarche orthodoxe serbe, Pavle, et du Président de la République fédérale de Yougoslavie, Koštunica, ont conduit à une augmentation notable des inscriptions parmi les Serbes kosovars.

Afin de répondre à la demande croissante, la durée du service aux électeurs a été étendue de deux semaines, jusqu'au 22 septembre. Chaque communauté s'est vue offrir une nouvelle chance certaine de s'inscrire pendant cette extension de deux semaines.

Bien que les bureaux d'état civil continuent de fonctionner, la liste des électeurs a maintenant été close.

Alors que le traitement des données n'est pas achevé, il apparaît que plus de 1,2 million de personnes seront admises à voter, tant à l'intérieur qu'en dehors du Kosovo. Bien que la MINUK ne rassemble pas d'informations sur l'origine ethnique des inscrits, nous estimons que 83 % des électeurs admis sont Albanais kosovars, 12 à 13 % des Serbes kosovars – ce qui fait approximativement 155 000 personnes – et que le reste est probablement constitué de Bosniens et Gorani kosovars, de Turcs kosovars et de Rom, Ashkalis et Égyptiens kosovars. Au vu des données démographiques disponibles les plus fiables, ces chiffres indiquent que les communautés du Kosovo ont participé en grand nombre.

La Commission centrale des élections a homologué 26 formations politiques, les autorisant à se présenter à l'élection. Une d'entre elles représente la communauté turque du Kosovo, deux représentent les communautés bosnienne et gorani du Kosovo, trois représentent les communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo, et une représente la communauté serbe du Kosovo.

Après de longues négociations internes, une initiative des Serbes kosovars, « Retour », qui serait soutenue par 21 partis politiques et organisations non gouvernementales, a été homologuée le 24 septembre. Cela constitue une occasion réelle et décisive pour l'électorat serbe kosovar de contribuer à dessiner l'avenir au Kosovo.

Les formations politiques ont rempli la première exigence, à savoir qu'un tiers des deux premiers tiers des candidats sur la liste électorale doivent être des femmes. Comme la liste est fermée, c'est-à-dire que l'électeur choisit une formation politique et non un candidat individuel, cela devrait aboutir à l'élection d'une proportion de plus de 20 % de femmes à l'Assemblée.

En réponse à une préoccupation répandue dans le monde concernant les individus et les mouvements politiques radicaux, et en conformité avec l'engagement pris envers le Conseil lors de mon dernier exposé, j'ai enjoint à la Commission des élections de n'admettre comme candidat aucun individu figurant sur la « liste noire » des États-Unis.

La MINUK, les électeurs et les dirigeants politiques du Kosovo portent maintenant leur attention sur la campagne, d'une durée de 45 jours, qui a commencé le 3 octobre et qui se terminera 24 heures avant le jour des élections. Le fonctionnement du bureau d'état civil et d'inscription des électeurs a été remarquable par son ordre et l'absence de violence. Une équipe spéciale sur la violence politique a été constituée, avec mission d'apporter une réaction rapide et efficace. Les opérations de sécurité couvrant les activités électorales sont coordonnées par le biais de centres conjoints au niveau du siège et au niveau régional.

L'information publique continuera à faire en sorte que les électeurs admis sauront où, quand et comment voter. Ces efforts seront orientés en particulier vers les petites communautés, les femmes et les électeurs handicapés. Afin d'éviter les longues files d'attente et la confusion des élections de l'an 2000, la MINUK a amélioré les procédures, en se préoccupant avant tout du bon ordre et de la commodité des électeurs. Les élections se dérouleront à 100 % sous supervision internationale, ce qui exigera que les États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) fournissent 1 800 superviseurs pour les bureaux de vote, et que la mission d'observation des élections du Conseil de l'Europe recrute 200 observateurs internationaux de plus pour le jour des élections. En outre, plus de 6 000 électeurs devraient être homologués en tant qu'observateurs nationaux, y compris des représentants du Centre pour les élections libres et la démocratie (CESID), organisation non gouvernementale de la République fédérale de Yougoslavie, qui jouit d'une réputation favorable.

Ni le succès de l'inscription ni l'homologation de l'initiative des citoyens serbes kosovars, « Retour », n'impliquent un engagement de la part de la communauté serbe kosovare de participer aux élections. Les dirigeants serbes kosovars et les représentants de la République fédérale de Yougoslavie/Serbie ne se sont encore prononcés publiquement en faveur de la participation. La MINUK garantira à tous les Serbes kosovars qui le veulent une chance de participer de façon sûre et commode, et nous continuerons sans interruption nos programmes d'information.

La MINUK est sur le point d'aborder la transition vers une phase déterminante d'administration intérimaire au Kosovo. Après les élections de novembre, le rôle de la MINUK dans les domaines transférés évoluera d'une responsabilité administrative directe à une

supervision de l'autonomie. La MINUK transférera un grand nombre de ses responsabilités administratives intérimaires aux institutions autonomes provisoires. Nous continuerons, néanmoins, à contrôler et soutenir les institutions provisoires dans leur travail, afin de garantir le respect de la résolution 1244 (1999) et du Cadre constitutionnel, ainsi que des autres règlements pertinents de la MINUK.

Il faut insister sur le fait que, pendant toutes les étapes de transition, le mandat fondamental de la MINUK subsiste, de même que l'autorité suprême du Représentant spécial du Secrétaire général.

La transition elle-même devrait se faire sans heurts et dans l'ordre, avec une perturbation minimale de l'administration intérimaire et des services au Kosovo. Les mesures fondamentales pour la transition ont déjà été prises, et le reste devrait être en place d'ici au 17 novembre. Après la signature du Cadre constitutionnel, la première étape pour la préparation du transfert des responsabilités a été l'élaboration d'un règlement de la MINUK visant à donner forme aux 10 ministères qui composeront le pouvoir exécutif du gouvernement autonome intérimaire. Un des ministres proviendra de la communauté serbe kosovare, et un autre des autres communautés non albanaises. Promulgué le 17 septembre, le règlement sur le pouvoir exécutif définit les pouvoirs et les responsabilités des ministres, ainsi que ceux des hauts fonctionnaires des institutions du gouvernement autonome provisoire.

L'étape suivante était de jeter les bases du transfert de responsabilité aux ministères eux-mêmes. À cette fin, les départements de la Structure administrative intérimaire mixte ont été regroupés en départements administratifs de transition. La composition de ces départements reflète la répartition des responsabilités que l'on trouve dans le règlement sur le pouvoir exécutif. À partir du 3 octobre et jusqu'à l'homologation des élections générales, la MINUK continuera à consolider les départements administratifs de transition, tout en préparant leur séparation en ministères provisoires du gouvernement autonome et en structures réservées de la MINUK. Le 3 octobre également, la fonction de codirecteur a cessé d'exister. Tous les codirecteurs au Kosovo ont reçu congé avec solde jusqu'au 17 novembre 2001.

Dans le cadre de la transition, les deux institutions qui ont assuré la participation de représentants du Kosovo au processus de décision au plus haut niveau

s'arrêteront de fonctionner. Le Conseil transitoire du Kosovo a mis fin à ses activités le 2 octobre. Le Conseil administratif intérimaire continuera de fonctionner jusqu'à la date de transfert des pouvoirs aux institutions provisoires. Il y a un certain nombre de règlements qui appellent l'attention de cet organisme avant le transfert des pouvoirs.

Après l'homologation des élections, l'Assemblée tiendra sa session inaugurale. Les préparations sont en cours pour garantir que l'Assemblée ait l'appui de services professionnels et efficaces, et que les représentants des minorités puissent pleinement exercer au sein de cette institution les droits qui leur sont octroyés par le Cadre constitutionnel.

Parmi les points prioritaires de l'ordre du jour de l'Assemblée figurera l'élection du Président de l'Assemblée et du Président du Kosovo. Quand le Président du Kosovo aura désigné un candidat au poste de premier ministre, il ou elle aura l'occasion de présenter un projet de liste de ministres à l'Assemblée pour ratification. Une fois confirmés, les ministres occuperont leurs postes à la tête des ministères du gouvernement autonome provisoire du Kosovo.

Un facteur clef dans ce processus sera l'étendue de la participation des Serbes du Kosovo aux élections et ses effets sur la composition de l'Assemblée.

Les responsabilités fonctionnelles de l'administration du Kosovo seront loyalement divisées entre la MINUK et les institutions autonomes provisoires. La résolution 1244 (1999) définit le mandat de la mission et les domaines postélectorales relevant de sa responsabilité immédiate sont précisément définis au chapitre 8 du Cadre constitutionnel. Les fonctions transférées au gouvernement autonome provisoire sont prévues dans le Cadre constitutionnel et sont définies dans le règlement relatif au pouvoir exécutif.

Une fois le transfert effectué, les structures de la MINUK et les institutions autonomes provisoires seront des entités distinctes et séparées. La future Assemblée ne sera cependant en mesure d'adopter des lois que dans les domaines de responsabilité qui auront été transférés.

Le pouvoir exécutif se composera des services du Premier Ministre et des ministères des finances et de l'économie; du commerce et de l'industrie; de l'éducation, de la science et de la technologie; de la culture, de la jeunesse et des sports; de la santé, de

l'environnement et de l'aménagement du territoire; de l'emploi et des affaires sociales; du transport et des communications; des services publics; et de l'agriculture, de la forêt et du développement rural. L'organisation interne des ministères suivra les lignes directrices classiques qui ont été adaptées pour tenir compte des caractéristiques individuelles des domaines de responsabilité de chaque ministère.

Les ministres feront l'objet de nominations politiques et seront sélectionnés par le Premier Ministre et confirmés par l'Assemblée. Les ministres seront responsables de la définition de la politique et de l'orientation des ministères. Cependant, ils n'exerceront pas de contrôle administratif direct sur les ministères.

Outre leur personnel d'appui, les ministres seront assistés par un maximum de cinq collaborateurs politiques. Un ou plusieurs de ces collaborateurs serviront en qualité de vice-ministre, à qui le ministre pourra déléguer son autorité en cas d'absence.

La structure de la MINUK elle-même restera essentiellement la même. Le système des composantes continuera d'exister, tout comme la répartition actuelle des grands domaines de responsabilité entre les composantes.

Bien que la plupart des structures associées à la Structure administrative intérimaire mixte seront absorbées par ces ministères, certaines demeureront sous le contrôle direct de la MINUK, comme prévu dans le Cadre constitutionnel. Dans des domaines tels que le maintien de l'ordre, le pouvoir judiciaire et la préparation aux situations d'urgence, le gros des responsabilités existantes continuera de relever de mon autorité immédiate.

Ce n'est pas par hasard qu'il s'agit là des domaines principaux dans lesquels la politique est à même d'avoir un impact très direct sur la vie des communautés minoritaires. En conservant l'autorité immédiate dans ces secteurs, la MINUK sera dans la meilleure position possible pour protéger les droits et les intérêts de ces communautés.

Des fonctionnaires internationaux seront placés dans les structures transférées et réservées. Dans ces dernières, ils mettront en oeuvre des fonctions réservées, conformément à la résolution 1244 (1999) et au chapitre 8 du Cadre constitutionnel.

En outre, un certain nombre de membres du personnel international seront détachés auprès des institutions autonomes provisoires, surtout auprès des ministères. Une tâche principale de ces fonctionnaires internationaux sera de superviser et de surveiller le respect de la résolution 1244 (1999), du Cadre constitutionnel et des règlements clefs de la MINUK. À cette fin, un haut fonctionnaire international travaillera auprès du ministre, et il ou elle contrôlera, supervisera et conseillera le ministre dans son travail.

D'autres membres du personnel international occuperont des fonctions réelles de gestion au sein du ministère, où ils mettront en oeuvre pour une période limitée, sous l'autorité du ministre local, certaines fonctions transférées. Ces fonctionnaires internationaux remplaceront progressivement leurs responsabilités fonctionnelles par un rôle uniquement de conseil et de supervision, au fur et à mesure que des fonctionnaires kosovars seront identifiés et recrutés.

Dans l'Assemblée, du personnel international fournira une assistance administrative et technique par le biais du secrétariat de l'Assemblée. Cette assistance inclura la fourniture d'avis juridiques aux groupes politiques et à la présidence de l'Assemblée pour assurer que toutes les lois de l'Assemblée sont conformes à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel.

Un groupe de hauts conseillers internationaux aidera le Président du Kosovo, surtout dans ses fonctions de relations extérieures. Je mettrai sur pied les mécanismes nécessaires pour permettre au Président de bénéficier, en permanence, de l'appui et de la consultation de mon Bureau.

Dans ce contexte, il est important de souligner que la MINUK assumera un certain nombre de nouvelles tâches et responsabilités, ce qui augmentera la charge de travail des structures internationales existantes. Toutes nos ressources seront utilisées au maximum et la MINUK ne peut se permettre de perdre ni personnel ni appui technique pendant la période de transition.

Les fonctionnaires kosovars travailleront dans toutes les institutions autonomes provisoires. Dans les ministères, la plupart des fonctionnaires kosovars dépendront et seront sous la supervision directe des secrétaires permanents. Le secrétaire permanent sera le fonctionnaire le plus élevé du ministère et sera principalement responsable de l'administration – des services financiers et des ressources humaines – ainsi que de la coordination et de l'élaboration des politiques.

Comme l'Assemblée, la fonction publique du Kosovo doit inclure toutes les communautés.

Les fonctionnaires kosovars devront également travailler au sein des structures réservées, où ils relèveront du chef de la composante pertinente, au lieu du ministre local.

Bien qu'il y aura une séparation fonctionnelle et organisationnelle claire entre la MINUK et les institutions autonomes provisoires, des procédures seront mises en place pour assurer que l'Assemblée et le Gouvernement respectent pleinement la résolution 1244 (1999) et le Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire. La question d'une éventuelle déclaration d'indépendance est donc dépassée, puisque cela ne relève en aucune manière des compétences du gouvernement autonome. Au contraire, j'attends qu'un esprit commun de coopération étroite ressorte de la nécessité partagée de réaliser un objectif commun. Des fonctionnaires de haut niveau des institutions autonomes provisoires et de la MINUK devront travailler ensemble sur une vaste gamme de questions, de la formulation des politiques à la mise en oeuvre des programmes, pour assurer l'unité et la cohérence générale de l'administration du Kosovo.

En plus du dialogue institutionnel entre la MINUK et les institutions autonomes provisoires, je consulterai toutes les forces politiques représentées à l'Assemblée sur les questions pertinentes pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et le développement de l'autonomie au Kosovo.

Je dirai, pour finir, qu'avec la création d'un gouvernement autonome provisoire, un pas important en avant aura été franchi dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Mais ce n'est pas un but en soi. C'est une partie d'un processus. C'est un moyen essentiel pour créer un environnement sûr pour toutes les communautés du Kosovo. Ce n'est qu'en faisant progresser le processus politique et en faisant travailler les politiciens ensemble que nous pourrions vaincre la haine et la méfiance nées des atrocités du passé, et ce n'est que de cette façon que nous pourrions faciliter un règlement politique final à l'avenir.

Ceux qui ne soutiennent pas la participation ou qui y mettent des conditions non réalistes nuiront à ce processus.

Les préoccupations actuelles de toutes les communautés sont prises en compte par la MINUK. Cependant, il n'y a pas de contradiction entre la nécessité de garder un esprit critique vis-à-vis de certains aspects de la situation difficile actuelle et la participation aux élections. La solution n'est ni de rester à l'écart ni de boycotter. Les dirigeants responsables qui poursuivent réellement les intérêts de leur communauté doivent être encouragés par la communauté internationale à agir en conséquence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui ont indiqué qu'ils souhaitaient prendre la parole.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Haekkerup de son exposé, qui est non seulement complet, mais qui explique également avec clarté où nous en sommes dans ce processus, ce que nous devons faire et, ce qui est plus important, ce que doit faire le peuple kosovar dans l'avenir.

Les prochaines élections sont un tournant décisif et mon gouvernement appuie entièrement ses efforts et ceux que déploie la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour préparer la passation des pouvoirs aux dirigeants locaux élus après les élections de novembre. Je voudrais souligner que les élections ne sauraient être séparées du processus politique énoncé dans la résolution 1244 (1999). Un gouvernement autonome provisoire exigera responsabilité et discipline de la part des dirigeants élus du Kosovo.

Un message clair a émané du Conseil de sécurité, pendant et depuis sa mission au Kosovo, qui affirmait notre appui à une vision démocratique et inclusive de l'avenir du Kosovo dans le respect du droit. Je pense que ce point a été confirmé une fois de plus dans la déclaration que le Conseil va publier sous peu.

Je ne crois pas que nous nous attendions à des miracles, mais nous nous devons d'insister sur le respect de la marche à suivre énoncée par le Représentant spécial, conformément à la résolution. Sur cette voie, il ne saurait y avoir de place pour la violence. Tout le monde doit participer aux prochaines élections et aux institutions du gouvernement autonome provisoire du Kosovo. Je voudrais saluer les efforts de la MINUK à cette fin. Il importe d'améliorer la sécurité et d'appuyer le retour des Serbes et des autres groupes

qui ont été contraints de partir, afin qu'ils puissent devenir des participants.

Nous sommes encouragés par l'appui du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie s'agissant de l'inscription des Serbes sur les listes électorales et nous espérons qu'il adoptera une position semblable relativement au scrutin. Une pleine participation aux élections du 17 novembre est la seule manière d'assurer la préservation du caractère multiethnique et d'assurer que les intérêts des Serbes du Kosovo soient pris en compte et respectés après les élections.

M. Levitte (France) : Je remercie Hans Haekkerup, pour son exposé. Tous nos vœux les plus chaleureux l'accompagnent dans la poursuite d'une mission qu'il conduit avec succès.

La position de l'Union européenne sera exposée plus tard par la voix du Représentant permanent de la Belgique. Je souhaite la compléter par quelques commentaires à titre national.

La préparation des élections du 17 novembre est évidemment la priorité des Nations Unies. Il convient de se réjouir des efforts de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour en favoriser le succès grâce à une préparation minutieuse, grâce aussi à la mise en place d'un dispositif de sécurité efficace.

Ce scrutin sera une étape importante dans la vie de la résolution 1244 (1999). Il ouvrira la voie à la mise en oeuvre des dispositions du Cadre constitutionnel de l'autonomie substantielle, promulgué par M. Haekkerup en mai dernier. Les Kosovars jouiront ainsi d'une autonomie substantielle dans le cadre prévu par la résolution 1244 (1999). Quant aux responsables élus, comme l'a souligné M. Haekkerup, ils pourront exercer des responsabilités importantes, notamment dans la gestion et l'administration quotidienne du Kosovo. Nous nous réjouissons à la perspective des élections. Celles-ci ne sont, bien entendu, pas liées à la question du statut final. Les responsables kosovars devront respecter pleinement les dispositions du Cadre constitutionnel. Le Représentant spécial du Secrétaire général gardera l'autorité qui lui est conférée pour la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1244 (1999).

Une large participation de toutes les communautés au scrutin doit être encouragée. Par leur vote, les habitants du Kosovo conditionneront les choix politi-

ques, économiques et sociaux qui seront faits par les institutions élues de l'autonomie provisoire. Aucun groupe ethnique n'a donc intérêt, en s'abstenant, à se placer à l'écart des processus de décision. Chaque bulletin comptera le jour du scrutin.

À cet égard, la participation de la communauté serbe reste un sujet de préoccupation. Grâce à l'appui des autorités yougoslaves, les Serbes du Kosovo se sont inscrits en nombre sur les listes électorales, comme l'a souligné M. Haekkerup. Mais il convient à présent de les convaincre de voter le 17 novembre. Les autorités yougoslaves, qui ont soutenu de façon louable le processus d'enregistrement, peuvent apporter de nouveau une contribution décisive en leur adressant un message clair dans ce sens. Une participation massive des membres de la communauté serbe leur permettrait, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, d'occuper toute leur place dans les futurs organes de l'autonomie provisoire.

Comme le Secrétaire général, comme son Représentant spécial, la France se félicite du développement du dialogue entre la MINUK et les autorités démocratiques de Belgrade. La désignation de M. Čović à la tête du Centre de coordination mixte pour le Kosovo a permis d'accélérer cette évolution. Le Conseil de sécurité en a été le témoin, le 17 septembre, à l'occasion de la séance à laquelle M. Čović et M. Haekkerup ont participé conjointement. L'intensification de ce dialogue devrait aboutir à des progrès dans le développement de la coopération entre la MINUK et la Yougoslavie. Des répercussions favorables pourraient en découler, y compris pour l'intégration des Serbes du Kosovo dans les structures établies par la MINUK.

Je serais reconnaissant au Représentant spécial de nous préciser ses vues sur les pistes qui pourraient être explorées pour favoriser des progrès dans ces domaines. Quelles sont les perspectives de la coopération entre la MINUK et la Yougoslavie, par exemple dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de la culture?

S'agissant des retours, au-delà des actions actuellement en cours à Osojane et à Leshtar, quelles sont les perspectives pour 2002? Quelle aide les autorités yougoslaves pourraient-elles apporter aux Serbes rentrés au Kosovo dans un environnement qui reste toujours difficile? Quels sont les progrès accomplis dans le recrutement de membres de groupes minoritaires dans

l'appareil judiciaire et le Service de police du Kosovo? Quels sont les obstacles rencontrés?

La France, les membres le savent, est attachée à tout ce qui peut favoriser le renforcement de la confiance au Kosovo. C'est dans cet esprit qu'elle a décidé d'affecter au fonds de contribution volontaire de la MINUK plus de 2 millions de dollars, qui serviront à 14 projets à caractère interethnique, notamment à Mitrovica.

Enfin, la sécurité et la stabilité. Ce sont pour nous tous des priorités. Il nous faut lutter contre la criminalité organisée et l'extrémisme. Ce sont nos objectifs constants. La MINUK, sous la direction de Hans Haekkerup, et la KFOR, placée depuis le 3 octobre sous la conduite du général Marcel Valentin, y travaillent, malgré les nombreux défis qui leur sont encore lancés. Mais les responsables politiques et la société civile du Kosovo doivent prendre la pleine mesure de leurs responsabilités. À l'approche des élections, ils doivent s'élever, plus que jamais, contre les actes de violence et coopérer activement avec la communauté internationale pour en isoler et sanctionner les auteurs.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous sommes heureux d'accueillir le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup. Nous espérons que sa participation au débat d'aujourd'hui – la dernière sans doute avant les élections au Kosovo – contribuera à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) sous tous ses aspects.

Comme de nombreux autres membres du Conseil de sécurité, nous estimons que les prochaines élections dans l'ensemble du Kosovo, prévues pour le 17 novembre, seront, dans une large mesure, déterminées par la qualité des préparatifs et par la participation directe des dirigeants de la République fédérale de Yougoslavie.

Dans le peu de temps qui reste avant les élections, il est indispensable de déployer d'autres efforts pour régler toute une série de problèmes relatifs à la sécurité de la population non albanaise. Nous devons veiller à ce qu'il soit possible pour toutes les communautés nationales de participer aux élections, et assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées afin qu'eux aussi puissent participer aux élections.

En outre, comme nous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises, la participation des Serbes et des autres minorités ne dépendra pas du fait que le Gou-

vernement de la République fédérale de Yougoslavie les engagera ou non à le faire. L'inscription sur les listes électorales est un facteur important, mais il n'indique pas nécessairement que les personnes inscrites participeront au scrutin. Pour assurer la participation aux élections, il est indispensable de mettre en place les conditions nécessaires.

Nous partageons entièrement la préoccupation que le Secrétaire général de l'ONU a exprimée dans le rapport qu'il a soumis récemment au Conseil de sécurité sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au sujet des actes incessants de violence ethnique à l'encontre de la population non albanaise du Kosovo. Le Représentant spécial du Secrétaire général en a parlé lui-même aujourd'hui. Cette situation extrêmement mauvaise est également attestée dans le rapport conjoint du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la mission au Kosovo de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui a été publié récemment à Pristina. Ce rapport souligne, en particulier, que la province connaît toujours un niveau élevé inacceptable d'intolérance, de discrimination et de violence ethniques, ainsi qu'un manque de sécurité et une liberté de circulation insuffisante. De ce fait, les membres de la population non albanaise continuent de quitter leurs foyers.

Dans ces conditions, le risque augmente que les élections au Kosovo n'aient pas un caractère démocratique et qu'elles ne fassent que légitimer les forces extrémistes qui tentent de séparer le Kosovo de la République fédérale de Yougoslavie et de créer en Europe une entité étatique mono-ethnique. Nous ne devons pas laisser une telle chose de produire.

Nous pensons que les dirigeants de la MINUK ont, à cet égard, une responsabilité particulière. Il est important que les objectifs proclamés de la Mission s'accompagnent d'une action pratique. Nous espérons en particulier que la décision administrative, signée le 24 septembre par M. Haekkerup et interdisant la participation aux élections des candidats extrémistes de deux partis albanais, sera strictement respectée et fera l'objet d'un suivi. Dans une certaine mesure, cela permettrait d'atténuer la grave erreur faite auparavant, à savoir l'enregistrement de ces partis pour la participation aux élections.

La mise en place par la direction de la MINUK d'une coopération pleine et entière avec les autorités

yougoslaves doit bénéficier d'un appui total. Nous partageons entièrement l'observation que le Vice-Premier Ministre de Serbie, M. Čović, a faite le 17 septembre dans cette salle à savoir que si la République fédérale de Yougoslavie ne s'attache pas véritablement à régler le problème du Kosovo, il sera impossible de parvenir à quoi que ce soit.

En même temps que d'autres mesures, la conclusion d'un accord sur le statut des forces entre la MINUK et la KFOR et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie est un pas dans la bonne direction. Nous notons avec satisfaction la décision prise récemment par le Conseil de sécurité sur la levée de l'embargo militaire contre la République fédérale de Yougoslavie. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait démontré sa confiance à l'égard des dirigeants du Gouvernement de ce pays qui coopère de façon constructive avec la communauté internationale afin de rétablir la paix et la stabilité dans les Balkans.

En ce qui concerne la prévention des livraisons illégales d'armes aux terroristes albanais du Kosovo, ainsi que des livraisons en provenance du Kosovo vers les pays voisins, en particulier la Macédoine, comme le souligne la résolution 1367 (2001), la responsabilité à cet égard continue d'incomber à la MINUK et à la KFOR. Cette tâche est d'autant plus pressante que des rapports font état de la saisie, dans des pays voisins, d'arrivages importants d'armes et que des rapports indiquent que des militants albanais dans les Balkans ont depuis longtemps des contacts avec Oussama ben Laden. Il ne faut pas encourager les terroristes et les extrémistes, et la présence internationale au Kosovo doit s'acquitter scrupuleusement de la tâche qui lui a été confiée.

Pour ce qui est du contexte politique plus large, la Russie accorde une grande importance à la mise en place d'une base juridique pour la stabilité dans les Balkans sous la forme d'accords juridiquement contraignants signés entre les États de la région, avec les garanties internationales appropriées.

Pour finir, nous estimons que la déclaration présidentielle qui sera adoptée ultérieurement signalera très clairement aux dirigeants du Kosovo, à la veille des élections prévues pour le 17 novembre, que la stabilité future du Kosovo ne pourra reposer que sur la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier M. Hans Haekkerup de son exposé et réitérer le plein appui de la Norvège aux efforts que déploie la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999), y compris pour préparer les élections. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport et de sa présence parmi nous aujourd'hui.

Nous nous félicitons des progrès dont il est fait état en ce qui concerne les retours à petite échelle de Serbes du Kosovo, le transfert de responsabilités à l'administration municipale et les efforts de redressement économique. Mais le rapport indique également qu'il y a encore de nombreux défis à relever. Tout d'abord, la situation sécuritaire pour les Serbes et les autres communautés du Kosovo n'est pas satisfaisante, en dépit des efforts considérables de la MINUK et de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). La tâche qui consiste à établir une société pluriethnique viable au Kosovo ne saurait être confiée uniquement à la communauté internationale. Les dirigeants kosovars eux-mêmes doivent s'attaquer plus activement aux sources de l'insécurité. Ils doivent consentir davantage d'efforts pour prévenir la violence et l'extrémisme et pour promouvoir activement et publiquement le retour et l'intégration des Serbes du Kosovo et des autres communautés du Kosovo.

Les élections du 17 novembre dans l'ensemble du Kosovo marqueront une étape importante dans l'application de la résolution 1244 (1999). Mais c'est aux dirigeants du Kosovo de donner tout leur sens à ces élections et d'en faire un succès. La Norvège partage pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel la participation des Serbes du Kosovo et des autres minorités est essentielle à la légitimité de ces élections. Les non-Albanais représentent environ 200 000 électeurs sur un total de 1,2 million.

La Norvège se félicite des efforts déployés par les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, en particulier par le Président Koštunica, afin d'encourager les Serbes du Kosovo à s'inscrire sur les listes électorales. Nous attendons de la part de Belgrade la poursuite d'un engagement constructif, afin qu'il convainque les Serbes qu'il est de leur intérêt de voter en novembre, et d'assumer leur rôle dans la conduite des affaires du Kosovo.

Le temps presse. La campagne électorale a déjà commencé. Les listes de candidats devraient être soumises d'ici une semaine. Nous devons donc oeuvrer afin d'obtenir des résultats rapides. Les institutions de l'autonomie provisoire ne seront pas représentatives sans une vaste participation de tous les divers groupes ethniques du Kosovo.

L'intention de la déclaration présidentielle d'aujourd'hui est de donner un élan positif à ce processus. La déclaration constituera ainsi un signal clair indiquant que le Conseil est sensible aux intérêts de tous et qu'il demeure pleinement engagé à l'égard de toutes les dispositions de la résolution 1244 (1999) en tant que seule base possible pour l'édification de l'avenir du Kosovo.

Personne ne doute du fait qu'après les élections, le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de jouir d'une autorité considérable, comme indiqué dans le Cadre constitutionnel, ce afin d'assurer la réalisation des objectifs de la résolution 1244 (1999).

Un dialogue étroit et constructif entre la MINUK et les autorités yougoslaves est vital pour la réalisation de ces objectifs. Nous nous félicitons des réunions régulières entre le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, et le Vice-Premier Ministre, M. Čović, en tant qu'assise solide visant à une coopération renforcée entre la MINUK et le Centre de coordination mixte République fédérale de Yougoslavie/Serbie pour le Kosovo.

Nous devons également considérer la période post-électorale, avec les mesures de confiance et de réconciliation à long terme entre les communautés du Kosovo. À cet égard, il est important que la MINUK établisse des mécanismes de coopération et de dialogue entre les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et les institutions autonomes élues de Pristina.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Norvège se félicite de l'excellente coopération qui existe entre le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, et l'ancien commandant de la KFOR, le général Skiaker, qui a transmis le commandement il y a deux jours, ainsi que des efforts inlassables consentis par les hommes et les femmes de la MINUK. Ils entrent maintenant dans une phase cruciale et décisive dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999), non seulement pour le Kosovo, mais aussi pour l'ensemble de la région.

M. Mejdoub (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord présenter mes remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour son exposé introductif du rapport du Secrétaire général.

L'organisation des élections prévues pour le 17 novembre constitue pour tous les habitants du Kosovo, ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale, une étape décisive sur la voie de la réconciliation interethnique et de l'application de la résolution 1244 (1999) pour de la mise en place d'un gouvernement autonome provisoire représentatif de toutes les communautés. Je crois que c'est le premier constat que ce Conseil pourrait enregistrer.

Ma délégation se félicite que les préparatifs des élections se déroulent dans des conditions satisfaisantes dans l'ensemble. Il est encourageant de constater que les Kosovars de souche albanaise reconnaissent, dans des déclarations publiques, le rôle à jouer par la communauté serbe dans l'avenir du Kosovo. Il est primordial d'afficher une vigilance accrue à l'approche des élections afin de faire face à une situation sécuritaire préoccupante et à la persistance des violences ethniques à l'égard des minorités. Nous sommes confiants que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en coopération avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) et tous les intervenants sur le terrain sauront endiguer cette violence pour permettre aux partis d'exprimer librement leur adhésion à une société multiethnique et multiconfessionnelle.

À cet égard, nous exprimons notre satisfaction quant à l'établissement d'une équipe spéciale sur la violence politique, dont le rôle serait de coordonner l'action à mener face à toute tentative de semer la terreur à l'approche des élections.

Nous estimons essentiel, tout comme le Représentant spécial, que la communauté serbe prenne part aux élections du 17 novembre prochain. La participation de tous les habitants du Kosovo aux élections est la clef du succès de l'opération. À cet égard, ma délégation attache la plus grande importance au dialogue de la Mission des Nations Unies avec les autorités de la République fédérale yougoslave, qui, de notre avis, peuvent inciter davantage la communauté serbe du Kosovo à prendre une part active à ce processus. Je rejoins à ce propos ce que viennent de dire plusieurs autres délégations.

La Tunisie accorde une importance particulière à la reconstruction économique. Tout en favorisant les mesures de confiance entre les habitants du Kosovo, l'économie peut agir comme un puissant catalyseur à la réconciliation ethnique. Nous estimons, par ailleurs, qu'un gouvernement autonome au Kosovo ne sera viable que s'il dispose d'une assise économique et financière solide lui permettant de gérer d'une manière indépendante ses propres affaires. C'est pourquoi nous pensons qu'il est primordial de renforcer les capacités économiques intrinsèques du Kosovo et de veiller à l'équilibre budgétaire.

Concernant le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ma délégation appuie le plan d'action adopté par le Comité mixte pour le rapatriement des Serbes du Kosovo. Nous formulons l'espoir de voir tous les habitants du Kosovo retrouver leurs foyers et s'intégrer dans la nouvelle dynamique sociale kosovare. À cet égard, nous saluons le rôle important des organisations internationales dans ce domaine.

Nous souhaitons réitérer notre appel quant au règlement le plus rapidement possible de la question délicate des personnes disparues et des prisonniers. Nous persistons à croire qu'il s'agit là d'une question à caractère humanitaire dont les conséquences sociales sont importantes. Cette question demeure un facteur de division et empêche la réconciliation entre les communautés au Kosovo. Nous encourageons le Groupe de contact MINUK/République fédérale de Yougoslavie à davantage d'efforts pour venir à bout de cette question.

Monsieur le Président, la Tunisie appuiera très volontiers la déclaration que vous ferez à l'issue de ce débat.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre un vibrant hommage au personnel de la MUNIK et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour l'excellent travail, en les assurant de l'appui total de la Tunisie.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent M. Haekkerup à répondre aux observations formulées et aux questions soulevées par les cinq membres précédents du Conseil.

M. Haekkerup (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui m'ont manifesté leur appui ainsi que pour les messages très clairs qu'ils m'ont envoyés concernant la participation des Serbes kosovars. Je

pense que c'est un sujet de la plus haute importance, et je peux assurer le Conseil que la MINUK fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à un processus qui mènera à la participation des Serbes kosovars.

Bien sûr, nous pensons que nous avons déjà beaucoup accompli, et je peux le prouver. Depuis que je suis Représentant spécial, les perspectives pour les Serbes kosovars ont changé de façon spectaculaire. Nous sommes certainement déterminés à trouver encore davantage de domaines où nous pouvons apporter des améliorations, et nous essaierons aussi de faire cela de façon à encourager les Serbes à prendre la décision de participer aux élections.

Nous sommes également engagés à un dialogue avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie afin de régler les problèmes d'intérêt commun et, tout particulièrement, les problèmes relatifs aux Serbes kosovars. Ce processus se poursuit depuis un certain temps, et bien sûr, nous poursuivrons nos efforts afin de trouver un terrain d'entente pour régler ces problèmes dans l'intérêt de tous.

Je dois dire aussi que même si les Serbes kosovars ne participaient pas en grand nombre aux élections, nous veillerions à ce qu'ils soient représentés de toute façon dans nos institutions car, comme je l'ai dit, les institutions ne constituent pas une fin en soi. Les institutions sont un moyen de susciter la coopération pour forcer les Serbes kosovars et les Albanais kosovars à conjuguer leurs efforts par le biais de ces institutions et à changer ainsi la situation sécuritaire dans son ensemble. Voici, à mon avis, l'objet fondamental des élections et des institutions que nous avons mises sur pied : ce sont des mécanismes qui les forceront à coopérer, et c'est exactement ce que nous recherchons.

Pour ce qui est du rapport conjoint du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE), je dois dire qu'il est de la plus grande utilité que ces deux organisations, qui ont un rôle de cerbères au sein de notre Mission, constatent que l'intolérance ethnique est encore beaucoup trop forte au Kosovo et que la situation de sécurité n'est pas encore satisfaisante. Cela reflète une société d'après-guerre, ainsi que toutes les exactions commises par le passé, et il faudra beaucoup de temps, sans doute, pour surmonter ce passé. Il faut que quelque chose change dans les têtes.

Bien sûr, nous pouvons y contribuer et le temps joue en notre faveur. Mais je dois souligner que le temps ne sera de notre côté que si nous faisons vraiment ce qu'il faut et adoptons les mesures nécessaires pour faire avancer le processus. Mais je pense que nous pouvons y arriver, et ce que nous avons accompli jusqu'à présent sert, en fait, cet objectif. Mais il ne suffit pas de créer des institutions. Ce n'est qu'un instrument pour changer ce qui se passe dans les têtes afin que chacun puisse surmonter les exactions commises par le passé. Je pense que c'est exactement ce que nous cherchons à faire.

L'Ambassadeur de la Fédération de Russie a évoqué l'accord sur le statut de la mission et l'accord sur le statut des forces et je dois dire que la politique de l'ONU est que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité confère les pouvoirs et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un autre accord sur le statut de la mission ou des forces, puisque la résolution 1244 (1999) confère un mandat clair.

On a parlé également de contacts avec Oussama ben Laden. Je dois dire que je n'ai aucune indication qu'il y aurait eu quelque contact que ce soit entre les groupes extrémistes ou terroristes au Kosovo et Oussama ben Laden, mais je vous saurais gré de toute information qu'un pays membre pourrait me communiquer à ce sujet, car il est très important pour nous de savoir tout ce qui se passe au Kosovo.

Une question a été soulevée concernant les détenus et les personnes disparues. Je crois que c'est un sujet de la plus haute importance, à propos duquel nous bénéficions d'une coopération étroite et, en fait, de deux groupes de contact avec les autorités yougoslaves. Nous avons accompli des progrès considérables, précisément dans ces secteurs, mais il reste énormément de choses à faire et nous y travaillons, en coopération avec M. Čović.

Certaines observations ont été faites sur la violence politique. Tout le monde reconnaît, je crois, qu'on ne devrait permettre aucune violence politique, quelle qu'elle soit, pendant ou après la campagne électorale. C'est un message très important. Je dois dire que la plupart des dirigeants albanais du Kosovo ont condamné la violence politique, mais nous craignons une recrudescence de la violence au cours de la campagne et nous veillons donc à ce que la KFOR prenne toutes les mesures et toutes les précautions nécessaires. Il faut cependant reconnaître que les hommes politi-

ques font passer le bon message. Est-ce que cela aura vraiment une incidence? On le verra plus tard, mais, de toute façon, il est important qu'ils condamnent la violence.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général du rapport détaillé qu'il a bien voulu nous présenter sur le travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous voulons également remercier le Représentant spécial, M. Hans Haekkerup, pour son exposé extrêmement utile et informatif. Nous nous réjouissons particulièrement de voir que les préparatifs vont bon train en vue des élections, et nous sommes heureux d'apprendre qu'il existe de bonnes raisons de croire que l'Assemblée législative sera constituée à 20 % de femmes.

J'aimerais réaffirmer ici le ferme appui de mon pays aux efforts et au dévouement de M. Haekkerup et de son équipe pour tout le travail en cours au Kosovo. Nous sommes arrivés à un moment crucial, à la veille des élections qui doivent se tenir le mois prochain. Il est donc tout à fait opportun que le Conseil tienne cette réunion pour examiner la situation et pour prêter tout son appui au processus sur la base de la résolution 1244 (1999).

Alors que les élections approchent à grand pas, ma délégation constate avec satisfaction les progrès considérables réalisés au cours des trois derniers mois. Il faut se féliciter de l'augmentation du nombre des électeurs enregistrés, à la suite de l'appel lancé par le Président Koštunica et par le Premier Ministre Djindjić à la communauté serbe pour qu'elle s'inscrive. Ma délégation constate également que les autorités yougoslaves coopèrent avec la MINUK. Maurice pense aussi qu'il est bon que les Serbes kosovars aient pris l'initiative de former un parti de coalition, qui a été officiellement autorisé à présenter une liste aux élections de novembre, ce qui montre la ferme intention des membres de la communauté serbe de participer au processus démocratique et d'engager un dialogue constructif avec leurs homologues albanais.

Alors que les élections sont proches, nous lançons un appel à tous les Serbes et à toutes les autres communautés minoritaires pour maintenir l'élan qui a été suscité et pour les encourager à voter le 17 novembre. Nous demandons à tous les dirigeants politiques de condamner la violence et l'intolérance ethnique pour que ces élections se déroulent dans un

climat de paix, à l'abri de toute intimidation et de toute violence.

La sécurité des communautés minoritaires est cruciale si nous voulons le retour de leurs membres au Kosovo. Ma délégation a pris note des progrès enregistrés par la MINUK et par la KFOR pour garantir le retour en toute sécurité des minorités dans leurs foyers. Nous sommes cependant préoccupés par les menaces de violence qui planent encore sur certaines régions du Kosovo. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue.

Le nombre d'incidents au cours desquels des armes ont été utilisées, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport, constitue pour nous une grande source de préoccupation. Nous constatons que bon nombre de membres des communautés minoritaires ont été attaqués à la grenade et autres armes légères. Il faut juguler ce type d'activités, surtout dans la période pré-électorale. Nous exhortons la MINUK et la KFOR à prêter une attention particulière à ce problème.

Avec le pilier de l'ordre public que représente le renforcement de la police et de la justice et avec les différents textes législatifs promulgués pour régler la possession d'armes à feu et lutter contre le crime organisé, nous espérons que les minorités se sentiront plus en sécurité dans la province et que d'autres communautés déplacées réintégreront leurs foyers. Nous félicitons la MINUK d'avoir pris l'initiative de se charger entièrement de la mise en place d'un système opérationnel de trains et d'autocars qui assurera la libre circulation des communautés minoritaires dans la province.

Ma délégation est déçue de la lenteur des progrès à Mitrovica. Cette région, qui est perçue comme un microcosme des problèmes du Kosovo tout entier, continue d'être à la traîne, en dépit de toutes les attentes du Conseil de sécurité. La stratégie mise en place par la MINUK pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des deux communautés dans la région est menacée par les structures parallèles maintenues en place par les Serbes kosovars, bien que la question ait été soulevée plusieurs fois par la MINUK auprès des autorités de la République yougoslave. Le Conseil de sécurité a en diverses occasions fait part de sa préoccupation à ce sujet.

Nous renouvelons notre appel à la communauté serbe de Mitrovica pour qu'elle participe au processus contrôlé par la MINUK pour l'édification et la garantie

d'un Kosovo autonome, où règnent la paix et la sécurité. Nous espérons aussi que les autorités yougoslaves s'assureront qu'aucune autre structure parallèle ne reste en place à Mitrovica, si ce n'est celle administrée par la MINUK.

Maurice appuie sans réserve la déclaration présidentielle et nous espérons que les élections au Kosovo auront lieu dans un climat affranchi de toute violence. Une fois de plus, nous tenons à remercier et à féliciter tous les fonctionnaires internationaux et le personnel local qui travaillent au Kosovo pour contribuer à créer les conditions propices à une autonomie substantielle, ceci conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Touré (Mali) : Je voudrais, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, remercier le Secrétaire général pour son rapport en date du 2 octobre 2001 sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Mes remerciements vont également à M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, pour la présentation fort détaillée dudit rapport.

En dépit des difficultés inhérentes à toute activité humaine, force est de constater que les informations fournies ce matin par M. Haekkerup sur les activités de la MINUK sont bonnes et encourageantes. Les actes posés par la MINUK pendant la période à l'examen constituent un autre pas décisif franchi dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) de notre Conseil. Nous nous félicitons de ce progrès remarquable et appuyons fermement les efforts soutenus du Représentant spécial du Secrétaire général dans la mise en place d'institutions démocratiques et multiethniques au Kosovo.

Le rapport du Secrétaire général étant très explicite sur la préparation des élections du 17 novembre 2001, la mise en place du Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire et la constitution des capacités d'administration publique nécessaires avant la passation des pouvoirs au peuple du Kosovo, je me contenterai de faire les observations suivantes.

S'agissant de la préparation des élections à l'Assemblée du Kosovo qui auront lieu le 17 novembre, ma délégation se réjouit du bon déroulement des opérations de service aux électeurs et d'enregistrement des faits d'état civil. Pour nous, l'établissement d'une liste électorale inclusive et fiable

est cruciale à l'organisation d'élections transparentes, justes et honnêtes. Dans cette perspective, nous exhortons tous ceux qui se sont inscrits sur les listes électorales à participer massivement au scrutin du 17 novembre. Tout électeur devrait savoir que son vote compte et qu'il a la possibilité de changer le cours de l'histoire du Kosovo en votant pour les responsables animés du souci constant de créer une société multiethnique et tolérante au Kosovo. Pour ce faire, il urge de tout mettre en oeuvre pour que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions de sécurité.

Ma délégation se félicite de l'inscription sur les listes électorales des communautés minoritaires, en particulier des Serbes du Kosovo. Leur participation aux élections et aux institutions du gouvernement autonome provisoire qui sera mis en place est un défi majeur que la MINUK, la KFOR et toute la communauté internationale se doivent de surmonter. Nous tenons à saluer les programmes d'information publique en direction de la minorité serbe qui ont permis d'encourager les formations politiques serbes du Kosovo et leurs électeurs à se faire inscrire sur des listes électorales et à participer certainement aux élections. La coopération des autorités de la République fédérale de Yougoslavie dans ce domaine est à saluer. Nous appuyons les mesures prises par la MINUK pour encourager la participation de la minorité serbe au scrutin telle que définie aux paragraphes 35, 36 et 37 du présent rapport.

Par ailleurs, ma délégation se réjouit du lancement de la campagne électorale, le 2 octobre 2001, dans toute la province du Kosovo. Nous engageons tous les citoyens kosovars à participer à une campagne libre et juste et à se départir de tout acte de violence. Nous tenons à leur préciser que la MINUK et la KFOR sont en train de tout mettre en oeuvre pour assurer la sécurité pendant les élections.

S'agissant de la coopération entre la MINUK et la KFOR et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, nous estimons que le dialogue constructif qui existe entre les parties doit se poursuivre et se renforcer.

Par rapport à la douloureuse question des disparus et détenus, qui reste l'un des principaux obstacles à la réconciliation, ma délégation se félicite des progrès accomplis dans ce domaine avec la bénédiction des autorités de Belgrade. Nous soutenons la MINUK et les parties concernées dans la mise en oeuvre des décisions

prises par rapport à cette fondamentale question, et ne doutons pas que le dialogue constructif et ouvert engagé entre les parties impliquées dans la gestion de ce dossier permettra de surmonter les derniers obstacles.

Pour terminer, ma délégation tient à rendre hommage à M. Hans Haekkerup pour les actes posés à la tête de la MINUK et à tout le personnel local et international de la MINUK et de la KFOR pour leur détermination à mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999). La communauté internationale doit accroître son soutien à la MINUK en cette phase cruciale de son engagement au Kosovo en vue de permettre la réalisation de ses objectifs de paix, de sécurité, de développement et de construction d'une société multiethnique.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Haekkerup et le remercier des informations extrêmement précieuses qu'il a bien voulu nous fournir au cours de la présente séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport très détaillé qui met en relief les progrès que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a accomplis au cours des derniers mois.

Il reste encore, bien sûr, de nombreux défis à relever, comme nous l'avons indiqué à la réunion du 17 septembre. Tous ces défis doivent être relevés de façon systématique. Toutefois, la priorité doit aller aux élections du 17 novembre étant donné que ces élections renforceront les bases des structures administratives qui seront chargées de définir les politiques qui détermineront l'avenir du Kosovo.

La Colombie estime que la participation des minorités au processus démocratique est essentielle. L'inscription sur les listes électorales d'environ 150 000 Serbes nous paraît encourageante. Il faut à présent que ces personnes poursuivent dans cette voie et aillent voter le 17 novembre. La création d'un groupe spécial chargé de fournir des informations aux communautés minoritaires sur le système électoral et sur les fonctions de l'Assemblée qui doit être élue pourra apporter une contribution considérable à la participation de ces communautés le jour des élections.

Nous tenons également à rendre hommage au Président Koštunica et aux autorités serbes pour l'appel lancé aux Serbes du Kosovo pour qu'ils se fassent inscrire sur les listes électorales. Nous avons déjà pu constater l'effet positif de cette mesure. Il est très important que cette collaboration se maintienne pour que

les personnes qui se sont inscrites participent effectivement aux élections. Par ailleurs, il ne serait nullement approprié de modifier, en aucune manière, la date des élections comme cela a été le cas pour l'enregistrement. Les autorités serbes et les dirigeants des minorités doivent donc dès à présent et sans attendre prendre des mesures pour encourager la participation aux élections.

Nous pensons comme le Représentant spécial qu'il n'y a rien de contradictoire à critiquer certains aspects du processus tout en y participant. Par ailleurs, nous faisons nôtre la suggestion que le Secrétaire général fait dans son rapport lorsqu'il invite tous les dirigeants politiques locaux et les représentants de la société civile à user de leur autorité pour prévenir toute violence politique à la veille des élections. Dans la mesure où le calme régnera pendant les élections, le résultat du suffrage sera plus positif et plus représentatif.

En écoutant les commentaires de M. Haekkerup sur les activités de transition auxquelles devront se livrer tous les Kosovars et en particulier la MINUK, nous savons que les élections une fois terminées, il y aura un défi encore plus important à relever que celui auquel nous serons confrontés jusqu'au 17 novembre. Il ressort de la liste des tâches à accomplir présentée par lui que le Conseil de sécurité devra procéder au suivi de la situation. Nous sommes persuadés que dans quelques semaines, M. Haekkerup sera de nouveau parmi nous pour nous offrir une analyse détaillée de la situation.

Pour terminer, j'aimerais exprimer l'appui de mon pays aux travaux que M. Haekkerup a accomplis à la tête de la MINUK. Nous avons été témoin de sa persévérance et de son dévouement au cours des derniers mois, et lorsqu'il relèvera les défis qui se posent maintenant à lui, il montrera encore une fois son dévouement à la population du Kosovo. Nous saluons également le travail accompli, notamment par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en vue de mettre en place les structures électorales qui sont nécessaires pour assurer le succès des élections qui auront lieu le mois prochain.

Enfin, j'aimerais indiquer que mon pays souscrit au texte qui doit être adopté à l'issue de la présente séance.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le représentant spécial

du Secrétaire général, M. Haekkerup, de son exposé très complet. Je tiens également à remercier le Secrétaire général du rapport détaillé qu'il nous a soumis.

La position de la Chine sur la question du Kosovo a été énoncée à maintes reprises et je ne vais donc pas la répéter aujourd'hui. Je voudrais plutôt faire quelques observations sur le rapport du Secrétaire général.

Premièrement, les élections dans l'ensemble du Kosovo auront lieu bientôt, et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a beaucoup travaillé pour les préparer. Nous appuyons la MINUK, et tout particulièrement les efforts que M. Haekkerup a déployés à cet égard. Nous sommes convaincus qu'en poursuivant la préparation des élections, la MINUK tiendra pleinement compte des vues et suggestions de toutes les parties, afin que les élections soient couronnées de succès et se déroulent dans un climat juste et pacifique.

La deuxième question que je voudrais soulever concerne la sécurité. Aux paragraphes 7 à 10 de son rapport, le Secrétaire général décrit en détail la situation en matière de sécurité au Kosovo, y compris les voies de fait, les incendies criminels, les meurtres et les attaques contre les forces de police qui ont lieu dans les communautés minoritaires. Le Secrétaire général prévoit qu'il pourrait y avoir des actes de violence politique pendant les élections. Nous souhaiterions que la MINUK prenne des mesures efficaces pour garantir le retour des réfugiés en toute sécurité et la reconstruction des communautés minoritaires. À notre avis, les mesures prises actuellement pour assurer la sécurité ne sont pas suffisantes.

La troisième question concerne le renforcement de la confiance. Nous avons toujours soutenu que la promotion de la réconciliation et de la tolérance entre toutes les nationalités dans la région était l'un des principaux objectifs de la communauté internationale. C'est la seule façon d'instaurer une société multiethnique au Kosovo. Le renforcement de la confiance à Mitrovica revêt une importance cruciale et particulière. Élaborer une stratégie globale pour Mitrovica était un objectif important de la Mission du Conseil de sécurité au Kosovo en juin dernier. Toutefois, il y a eu très peu de progrès à cet égard. Nous estimons qu'il y a encore de la violence au Kosovo. La MINUK devrait prendre des mesures efficaces, surtout lorsque la sécurité des communautés minoritaires n'est pas garantie, pour accroître la confiance au sein de toutes les communautés.

Elle devrait tout particulièrement adopter des mesures visant à garantir la sécurité des Serbes.

Enfin, le rapport du Secrétaire général révèle qu'il y a une plus grande communication entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie. Nous nous en réjouissons. Comme d'autres collègues l'ont souligné, sans la participation et la coopération de la République fédérale de Yougoslavie, il est impossible de régler de façon adéquate la question du Kosovo. Nous espérons que la coopération entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie continuera de se renforcer. Les vues de la République fédérale de Yougoslavie doivent être pleinement respectées.

La situation au Kosovo est parvenue à un stade crucial. Le Conseil de sécurité doit suivre son évolution. Nous souscrivons à la Déclaration que fera le Président après la présente séance. Nous espérons que grâce à la coopération de toutes les parties, la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sera pleinement mise en oeuvre.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je voudrais, à l'instar des autres orateurs, souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Hans Haekkerup, et le remercier de son exposé très édifiant.

Bien que le Conseil ait traité, au cours des trois derniers mois, d'un grand nombre des questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général, le rapport et la mise à jour faite par M. Haekkerup nous fournissent un cadre de référence utile dans le processus devant conduire aux élections qui auront lieu dans l'ensemble du Kosovo le 17 novembre. La présente séance offre au Conseil une autre occasion d'évaluer les activités de la MINUK relatives à la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

De l'avis de la délégation jamaïcaine, les résultats de cette évaluation sont bons, en particulier pour ce qui est du Cadre constitutionnel et des institutions provisoires de l'autonomie, de l'engagement des communautés du Kosovo, des relations avec la République fédérale de Yougoslavie, des questions liées à l'ordre public et de la reconstruction économique. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général et le personnel de la MINUK d'avoir mis en place un cadre juridique et administratif qui pourrait conduire à l'établissement de structures politiques et économiques en vue du développement futur du Kosovo.

Ma délégation appuie pleinement les éléments de la Déclaration du Président que le Conseil va adopter plus tard aujourd'hui. Je vais donc me contenter d'aborder quelques questions que ma délégation juge cruciales.

Tout d'abord, pour ce qui est des élections à venir, nous notons qu'il y a une augmentation importante au niveau de l'enregistrement des électeurs, surtout des personnes appartenant à des communautés minoritaires, grâce à la coopération active des dirigeants serbes du Kosovo et des autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Toutefois, M. Haekkerup a indiqué que le fait que les membres de ces communautés soient inscrits sur les listes électorales ne garantit pas qu'ils participeront aux élections. Nous demandons instamment une pleine participation, en particulier de la part des communautés serbes du Kosovo, aux élections du 17 novembre et par la suite aux institutions autonomes. Nous avons également noté que les élections devraient permettre à un nombre considérable de femmes de siéger à l'Assemblée.

Ma délégation reconnaît que des progrès considérables ont été réalisés pour préparer la population du Kosovo à une autonomie substantielle et à une auto-administration importante. Le rapport du Secrétaire général contient des détails sur le processus selon lequel de plus en plus de responsabilités et de départements essentiels du Gouvernement sont confiés à la population du Kosovo, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999). Le Représentant spécial du Secrétaire général a fourni des renseignements complémentaires à cet égard.

Les élections du 17 novembre permettront de mettre en place un processus démocratique pour la sélection des dirigeants politiques du Kosovo et seront importantes pour l'avenir du processus de prise de décisions. M. Haekkerup s'est concentré sur les structures qui sont en train d'être mises en place pour permettre à la population du Kosovo de faire fonctionner efficacement les divers départements du Gouvernement. Ces structures constituent des bases solides pour un système gouvernemental viable et durable.

L'une des principales priorités de la présence de l'ONU au Kosovo doit être une réduction du nombre d'incidents violents dans le territoire au cours des semaines précédant les élections. L'augmentation du nombre d'incidents violents est une source de préoccupation pour ma délégation. Les informations concer-

nant les nombreuses attaques perpétrées contre des membres de la présence internationale de sécurité sont très alarmantes. À cet égard, le défi de Mitrovica n'a pas encore été relevé, malgré les efforts déployés par la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR). La peur et la défiance continuent de marquer les relations dans cette partie du Kosovo. Nous aimerions, à cet égard, que M. Haekkerup nous parle de l'évolution de la situation à Mitrovica en cette période pré-électorale.

Ma délégation est également très intéressée par le travail réalisé par la MINUK en ce qui concerne le retour des réfugiés. Nous nous félicitons des tentatives qui sont faites pour instaurer un climat de sécurité permettant aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer en toute sécurité dans leurs foyers, dans un environnement propice à l'établissement d'une administration provisoire. Nous trouvons encourageant le travail du Comité mixte pour le rapatriement des Serbes du Kosovo et le plan d'action qu'il a adopté pour les 10 zones du Kosovo les plus propices au rapatriement. L'aide à la reconstruction des logements est essentielle à ce processus, tout comme l'assistance en matière de sécurité. Nous pensons que la coopération avec la communauté internationale pour ce qui est de l'appui financier, et la coopération avec la République fédérale de Yougoslavie seront utiles à l'instauration du climat propice aux retours.

Outre le problème de la reconstruction des logements, le rapport du Secrétaire général cite également, au nombre des obstacles à ces retours, le problème des propriétés occupées. Nous aimerions également entendre l'analyse de M. Haekkerup sur la situation en matière de sécurité et le type de débouchés économiques et professionnels existant dans les 10 zones de retour choisies.

Les progrès réalisés dans la consolidation de la composante I sont de bon augure pour l'ordre public futur au Kosovo. L'adoption récente de trois règlements clefs devant aider la Mission à lutter contre la criminalité organisée est un important progrès. Nous saluons l'effort actuel de recrutement de juges et de procureurs supplémentaires et nous demandons une fois de plus que des mesures soient prises pour veiller à ce que l'appareil judiciaire soit représentatif du caractère multiethnique de la société. Le Service de police du Kosovo va devoir s'atteler effectivement à ses activités au sein de la communauté et devra pour cela avoir les capacités et la formation voulues pour pouvoir s'acquitter de ses tâches. Nous encourageons à pour-

suivre les efforts pour renforcer les capacités du Service de police du Kosovo et adopter des plans donnant plus de responsabilités aux opérations de la police de frontières d'ici le quatrième trimestre de 2002.

Rétablir la sécurité et la confiance au sein de la population kosovare est essentiel pour la reconstruction économique. Nous sommes heureux de voir les mesures économiques et financières adoptées, qui ont permis d'attirer de nouveaux courants d'investissements privés et d'améliorer le système bancaire et le système de recouvrement des impôts.

Suite à l'adoption, le 10 septembre, de la résolution 1367 (2001) et à la levée consécutive de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1160 (1998), j'ai été autorisée, en ma qualité d'ancienne Présidente du Comité créé en application de la résolution 1160 (1998), à proposer un rapport final au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité. Je précise aux membres du Conseil que le rapport a été présenté au Président du Conseil de sécurité; il couvre la période allant du 1er janvier au 10 septembre 2001 et est maintenant disponible en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2001/931. Je tiens à cette occasion à remercier les anciens membres du Comité et le Secrétariat de toute la coopération et de l'appui qu'ils m'ont offerts pendant mon mandat de Présidente du Comité.

Bien que les travaux du Comité des sanctions soient maintenant achevés, notre préoccupation face aux flux d'armes vers le Kosovo est tout aussi grande et ma délégation continuera, comme, j'en suis sûre, les autres membres du Conseil, à suivre avec attention les efforts déployés en vue d'éliminer les armes non autorisées au Kosovo. Nous exhortons la MINUK et la KFOR à poursuivre leur travail en ce sens.

Pour terminer, ma délégation convient avec le Secrétaire général que la détermination dont a fait preuve la MINUK dans la réalisation des objectifs permettant de créer les conditions d'une autonomie substantielle et dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité a commencé à porter ses fruits. La participation de la communauté internationale et l'appui apporté au peuple kosovar doivent continuer après les élections du 17 novembre, en particulier pour permettre au pays de développer ses capacités et à la population d'être mieux à même d'assurer sa propre sécurité, toutes ethnies confondues dans une société véritablement pluriethnique.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, de sa présence parmi nous aujourd'hui. Vu l'heure tardive, je n'ai pas l'intention de faire de déclaration exhaustive. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire, puisque le Représentant permanent de la Belgique va intervenir au nom de l'Union européenne.

Je voudrais aborder plus particulièrement deux questions, en partant de la conclusion du Représentant spécial, à savoir que la solution n'est pas d'aliéner et de boycotter. Ceci est particulièrement pertinent, je pense, par rapport à nos discussions sur les élections et sur les nouvelles institutions du Kosovo, à propos desquelles d'autres collègues du Conseil et M. Haekkerup lui-même avaient beaucoup à dire. À l'évidence, les élections du 17 novembre seront une étape extrêmement importante, de même que la participation, ensuite, aux nouvelles institutions – qui pourrait même être plus importante.

Je tiens à souligner combien cette participation est nécessaire. Il faut saluer la confirmation, maintenant, de l'inscription de plus de 150 000 Serbes sur les listes électorales; nous reconnaissons, à cet égard, le rôle clef qu'ont joué les autorités de Belgrade pour encourager ce processus. Toutefois, il faut dire que ces inscriptions de Serbes ne sont pas suffisantes. Comme vient de nous le rappeler l'Ambassadrice de Jamaïque, Mlle Durrant, cela ne garantit pas leur participation. Il faut donc que toute la population kosovare vote, quelle que soit sa communauté d'origine. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général : il est impératif que toutes les communautés participent aux élections et aux institutions provisoires du gouvernement autonome qui en sortiront si elles veulent avoir voix au chapitre sur la conduite quotidienne des affaires qui les concernent, et si elles veulent participer à l'édification de l'avenir du Kosovo que nous appelons tous de nos vœux.

Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités yougoslaves pour qu'elles encouragent les Serbes du Kosovo à voter. Il est crucial pour l'avenir du Kosovo que Belgrade prenne rapidement une décision en faveur de cette participation au scrutin. Comme je l'ai déjà dit, c'est ans l'intérêt des Serbes du Kosovo, comme de l'avenir pluriethnique du Kosovo.

J'aimerais également, à ce stade, appeler l'attention, comme d'autres l'ont fait, sur le dialogue

en cours entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et les représentants tant de Belgrade que des Serbes du Kosovo. Il importe que ce dialogue progresse sur les questions clefs qui concernent les Serbes du Kosovo, puisque ces progrès doivent permettre de renforcer la coopération et la confiance en l'avenir. Le dialogue constitue également une bonne occasion pour le Gouvernement yougoslave de se prononcer en faveur d'une participation au scrutin. À l'évidence, l'obtention de résultats concrets au cours de ce dialogue étiagerait une telle décision de Belgrade – que nous espérons, encore une fois, imminente.

Ma seconde observation porte sur la criminalité organisée et l'extrémisme. D'autres délégations en ont parlé également. Il est tout à fait clair, à la lecture du rapport du Secrétaire général et d'après les autres informations qui nous parviennent, que la criminalité organisée et l'extrémisme restent les grandes menaces auxquelles doit faire face le Kosovo au plan intérieur, et, plus généralement, toute la région dans son ensemble. Comme d'autres avant moi, je voudrais féliciter la MINUK des progrès réalisés depuis juin sur les questions relatives à la composante I – la police et la justice.

Nous nous félicitons en particulier de l'accroissement prévu d'infrastructures pénitentiaires au Kosovo et de la création d'un bureau chargé de la criminalité organisée au Kosovo. Il est très important que ce dernier soit très rapidement opérationnel, et je saurai gré au Représentant spécial Haekkerup de bien vouloir nous fournir toute précision utile à ce sujet.

Le manque de moyens dans les domaines d'enquête, judiciaire et pénal a également considérablement freiné le renforcement des capacités en la matière au Kosovo.

Nous saluons les acquis qui ont été obtenus jusqu'à présent, mais il est clair que beaucoup reste à faire. Je voudrais demander au Représentant spécial de nous faire part de son pronostic.

Enfin, je ne saurais terminer sans saluer la participation de la MINUK à la récente réunion régionale des Ministres de l'intérieur. Il s'agit d'une mesure très utile. Nous invitons à donner rapidement suite à cette rencontre qui, nous l'espérons, permettra une coopération régionale accrue face au crime organisé et à l'extrémisme.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Avant de commencer ma déclaration, je voudrais faire une remarque. Je pense qu'il nous faut revenir à notre système d'établissement de listes d'orateurs, car aujourd'hui, comme vous l'avez reconnu, Monsieur le Président, j'étais l'un des premiers à lever la main pour m'inscrire, et je me retrouve au douzième rang.

Je me réserve le droit d'évoquer à nouveau cette question durant les consultations sur les méthodes de travail du Conseil.

Je remercie le Représentant spécial Haekkerup de sa mise à jour complète et détaillée sur les derniers développements intervenus au Kosovo et sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Je voudrais exprimer ma satisfaction du rapport du Secrétaire général et de l'exposé fait par le Représentant spécial. Je voudrais aussi saluer les efforts déployés par les hommes et les femmes de la Mission dans le cadre de l'application de la résolution 1244 (1999).

Le 3 octobre, date qui a marqué le lancement officiel de la campagne électorale de 45 jours au Kosovo, le Conseil de sécurité et la MINUK ont commencé une nouvelle phase de leurs activités visant à instaurer la paix et la stabilité au Kosovo. Les résultats des élections, prévues le 17 novembre, non seulement ouvriront une nouvelle page dans l'histoire de la province du Kosovo-Metohija, mais aussi mettront à l'épreuve l'efficacité des stratégies et politiques du Conseil en matière de rétablissement de la paix.

Avant de parler des proches élections à l'échelle du Kosovo, je voudrais mettre l'accent sur quelques questions liées aux progrès appréciables faits par la MINUK durant la période à l'examen.

Ma délégation est tout à fait favorable à une amélioration accrue des relations entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Nous comptons sur un renforcement des liens institutionnels entre la MINUK, la KFOR et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, dans la mesure où ils nous paraissent être des préalables essentiels au développement stable d'une société multiethnique et démocratique au Kosovo.

Des mesures importantes ont été prises par la MINUK dans la mise en oeuvre du Cadre constitutionnel, pour préparer la passation de pouvoirs aux institu-

tions provisoires d'un gouvernement kosovar indépendant et renforcer les capacités institutionnelles. Un signe positif en est la récente décision du Représentant spécial de promulguer le règlement 2001/19, qui fixe les fonctions et prérogatives des ministres de l'autonomie provisoire et énonce les principes généraux de la mise en place de la fonction publique.

Je voudrais également souligner le rôle de la MINUK dans la création de meilleures conditions dans la province dans les domaines judiciaire, économique et social. Les progrès réalisés dans la réforme de la police et de la justice constituent un fait nouveau positif et réel. La mise en place prochaine du bureau chargé de la criminalité organisée au Kosovo peut être également un important facteur pour améliorer la situation de la sécurité publique dans la région.

Il est très encourageant de noter que les forces de police sont de plus en plus opérationnelles dans la presque totalité du Kosovo. À cet égard, nous nous félicitons des efforts de la MINUK visant à améliorer le climat dans lequel opère la police, y compris par des mesures de confiance dans les communes du nord du Kosovo. Un autre élément qui mérite d'être signalé est la capacité croissante du Service de police du Kosovo, qu'il faut renforcer.

S'agissant de la dimension économique, nous appuyons pleinement les priorités fixées par le Représentant spécial, qui sont de présenter un budget équilibré au gouvernement autonome provisoire, d'introduire une gestion financière moderne et de mettre en place un programme d'investissements publics au Kosovo, dans le cadre du budget consolidé du Kosovo.

Je voudrais encore signaler les efforts appréciables faits dans le secteur agricole et le domaine de la sécurité publique, ainsi qu'en matière de capacités de préparation aux situations d'urgence. En ce qui concerne ce dernier point, je voudrais affirmer que l'Ukraine est prête à fournir l'aide nécessaire en matière de formation au Département de la sécurité civile et de la préparation aux situations d'urgence et au Corps de protection du Kosovo.

Un proverbe norvégien dit :

« Il n'y a pas de vent favorable pour le marin qui ne sait pas où se trouve le port. »

De façon générale, la situation sécuritaire au Kosovo reste trouble mais stable. Mais l'amélioration perçue dans ce domaine peut être qualifiée de très fragile.

Le récent rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la situation des minorités ethniques au Kosovo souligne ce qui suit :

« Les attitudes et perceptions négatives qui continuent de marquer la situation après le conflit peuvent devenir visibles et conduire à tout moment à une grave détérioration de la situation. »

En outre, le nombre d'incidents relatifs à la sécurité signalés en août montre à lui seul que les améliorations à long terme de la situation générale ne peuvent se faire que par une politique effective d'instauration de la confiance, et par des systèmes de sécurité, de police et de justice efficaces.

À cet égard, je voudrais dire que ma délégation appuie les efforts axés sur les résultats de la MINUK et de la KFOR visant à améliorer la situation et à renforcer la confiance, par des initiatives importantes telles que le rétablissement de l'équipe spéciale sur la violence politique, la mise en place de groupes de contact MINUK-République fédérale de Yougoslavie sur les personnes portées disparues, etc.

Il reste encore beaucoup à faire. Un exemple frappant des problèmes persistants dans ce domaine est l'exode continu, de la province, de Serbes kosovars et de non-Albanais. Je voudrais citer le rapport de l'OSCE déjà mentionné, qui indique que le nombre de Serbes kosovars à Pristina

« est sujet à des fluctuations constantes. Les évaluations du nombre actuel de Serbes kosovars – des résidents permanents – est tombé à un chiffre aussi bas que 300. »

Je dis bien : 300 Serbes. Cela est éloquent et signifie que les gens ne veulent pas revenir chez eux car ils craignent pour leur vie; qu'ils ne savent pas comment vivre sans peur avec les autres; qu'il est urgent d'améliorer la sécurité par des mesures énergiques contre toute forme de violence, y compris les activités terroristes; et qu'il est tout à fait indispensable de faciliter le dialogue, non seulement entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, mais aussi entre les Albanais kosovars et les Serbes kosovars. Dans le contexte des proches élections, ces problèmes revêtent une importance particulière.

Ma délégation appuie pleinement la déclaration présidentielle qui sera adoptée à cette séance. Nous

pensons que la ferme position du Conseil de sécurité, visant à l'application totale de la résolution 1244 (1999), et le vif encouragement de toutes les communautés du Kosovo à participer aux élections, donnera l'impulsion nécessaire à la poursuite des processus de stabilisation dans la région. J'espère qu'il enverra aussi un message clair, transmettant une philosophie de paix et de confiance.

Comme l'a récemment dit l'Ambassadeur Kolby, le progrès en Bosnie-Herzégovine a été progressif, et non décisif. On dirait, à nouveau, que je cite un autre proverbe norvégien. Nous devons être pleinement conscients du fait que le progrès au Kosovo a été plus progressif que décisif. Toutefois, ma délégation est d'avis que la situation devrait s'améliorer du fait de notre détermination et de notre action conjointe. Le Kosovo est au seuil d'une nouvelle étape historique. Les marins doivent savoir où se trouve leur port.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les observations liminaires de l'Ambassadeur Kuchinsky sur l'ordre des interventions, je suis sûr qu'il est pleinement conscient que je procède pointilleusement en me fondant sur la liste des orateurs fournie par le secrétariat du Conseil.

M. Ahsan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour son exposé instructif et pour sa mise à jour sur ses points importants. L'exposé a été particulièrement important en ce qu'il a abordé diverses questions qui se posent avant les élections au Kosovo, prévues pour le 17 novembre, et en ce qu'il a fourni des détails sur la période de transition qui suivra les élections.

Je vais me concentrer brièvement sur quelques points du rapport du Secrétaire général et de la présentation de M. Haekkerup.

Tout d'abord, en ce qui concerne les élections, le processus démocratique au Kosovo a commencé avec la tenue d'élections municipales l'année dernière, qui s'est traduit par un certain succès dans la représentation des différentes communautés au sein des institutions provisoires. Toutefois, l'engagement politique des Serbes du Kosovo est resté un défi. Nous espérons que les élections de novembre poursuivront la consolidation de ce processus. Nous sommes reconnaissants aux

autorités de la République fédérale de Yougoslavie, et en particulier au Président Koštunica d'avoir encouragé la communauté serbe du Kosovo à participer pleinement à l'inscription pour les élections à venir. La pleine participation de toutes les communautés ethniques est la seule solution pour un avenir de paix au Kosovo, fondé sur une plus grande tolérance et une compréhension réciproque entre les divers groupes ethniques.

Avec l'inscription des électeurs et le renforcement de la situation en matière de sécurité, la MINUK a la grande responsabilité d'engager les diverses communautés à participer au processus électoral. Nous nous félicitons des efforts que la MINUK a déployés pour se rapprocher des Serbes du Kosovo, en particulier ceux qui habitent en dehors du Kosovo, et pour les informer du système électoral et de l'importance de la représentation ethnique à la nouvelle Assemblée, ainsi que pour encourager leur participation tant à l'inscription sur les listes électorales qu'aux élections. Je voudrais marquer ici ma satisfaction du fait que 20 % des élus à la nouvelle Assemblée sera constituée de femmes. La Mission pourrait considérer d'autres moyens de montrer aux communautés minoritaires du Kosovo les bienfaits qu'elles peuvent retirer de leur participation à la vie communautaire et au processus électoral.

La MINUK a accru ses efforts pour renforcer l'ordre public au Kosovo. Le renforcement des mesures de sécurité est particulièrement important pendant la période pré-électorale, au regard des incidents criminels d'origine politique et des actes de violence dirigés contre des groupes ethniques. Nous exhortons tous les chefs de communauté au Kosovo, en particulier ceux des principales communautés ethniques à se prononcer publiquement contre toute sorte de violence. Nous condamnons les attaques récentes contre les membres de la présence internationale de sécurité. Cela doit s'arrêter si la communauté internationale veut aider à réaliser les espoirs et les aspirations des Kosovars.

Nous soutenons les efforts que la MINUK et la KFOR déploient pour améliorer la sécurité publique, y compris par la confiscation d'armes et la mise en place d'une réglementation visant à combattre la violence, et à encourager le retour des personnes déplacées. Nous exhortons les dirigeants albanais du Kosovo à apporter un soutien actif à ces efforts.

Nous encourageons la poursuite de l'engagement constructif entre la MINUK et les autorités de Belgrade. Le Bureau de la MINUK à Belgrade s'est révélé être un instrument appréciable pour faciliter et réguler les contacts entre la MINUK et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Nous nous félicitons des mesures importantes que Belgrade a prises en nommant le Vice-Premier Ministre serbe Nebojša Čović, qui a présenté un exposé devant le Conseil le 17 septembre, au poste de Président du Comité commun de coordination pour le Kosovo. Nous pensons que l'intensification des contacts entre la MINUK et la République fédérale de Yougoslavie ouvrira la voie à une plus grande tolérance ethnique et à une meilleure compréhension mutuelle au Kosovo.

Pour terminer, je voudrais dire que nous soutenons la déclaration que le Conseil adoptera à la conclusion de la présente séance.

M. Yap (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, et le remercier de son exposé détaillé. C'est une mise à jour utile du rapport exhaustif du Secrétaire général, pour lequel nous voudrions remercier ce dernier.

Nous réitérons notre soutien aux efforts inlassables que le Représentant spécial Haekkerup et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont déployés pour assurer l'application complète de la résolution 1244 (1999), et en particulier en ce moment pour créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections générales libres et équitables et à l'instauration d'un gouvernement transitoire autonome et ouvert à tous au Kosovo. Nous soutenons en particulier les objectifs visant à garantir l'engagement et la participation des Serbes du Kosovo et des autres minorités, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, le développement d'un environnement sûr et l'édification d'une administration publique et de capacités économiques. Ces points sont essentiels pour une transmission des pouvoirs qui mènera à une autonomie substantielle au Kosovo, comme l'exige la résolution 1244 (1999). Nous notons les progrès notables accomplis par la MINUK.

Parallèlement, toutefois, nous notons que la réalisation de ces objectifs se heurte encore à un certain nombre de problèmes. Manifestement, la situation sécuritaire au Kosovo demeure précaire, la violence contre les minorités et l'activité criminelle se poursui-

vant sans diminuer, en dépit du renforcement de l'ordre public. Il est aussi révélateur qu'au cours de la campagne électorale qui a commencé ce mercredi, les partis ethniques albanais utilisent la plate-forme de l'indépendance du Kosovo.

Nous serions donc intéressés à connaître l'évaluation de M. Haekkerup quant à l'étendue de la participation ethnique minoritaire, en particulier serbe, aux prochaines élections et aux institutions du gouvernement autonome intérimaire qui sera mis en place, et ce que cela laisse présager pour la stabilité du Kosovo. Sans vouloir avoir l'air pessimiste, nous voudrions interroger M. Haekkerup sur les imprévus qui sont envisagés par la MINUK, afin de s'assurer que les choses ne deviennent pas incontrôlables.

Dans la mesure où la transition du Kosovo vers une autonomie substantielle se fera sans heurts, la MINUK aura accompli un mandat important aux termes de la résolution 1244 (1999). Au cours de la séance publique sur le Kosovo qui a eu lieu en juillet dernier, nous avons déclaré que :

« La responsabilité de l'ONU à l'égard du Kosovo ne prendra pas fin avec les élections et la création des structures d'autonomie provisoire... La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doit être strictement appliquée en attendant un accord sur le statut final du Kosovo. La nécessité d'une présence continue et substantielle au Kosovo, après les élections, de l'ONU soutenue par d'autres organisations internationales et les parties intéressées, est tout à fait évidente... la cessation de la présence de l'ONU doit être graduelle et bien structurée pour renforcée et non réduire, les progrès difficiles déjà accomplis. » (S/PV.4350, p. 18)

Nous maintenons notre position.

Nous attendons avec intérêt la facilitation par la MINUK d'un processus politique visant à déterminer le futur statut du Kosovo, qui prenne en compte les accords de Rambouillet, comme l'exige le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Il est important de poursuivre le dialogue avec Belgrade sur cette position.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent faire de brefs commentaires en ma qualité de représentant de mon pays.

Le Représentant permanent de la Belgique va bientôt prononcer une déclaration au nom de la Présidence de l'Union européenne, que l'Irlande approuve totalement. Ma délégation voudrais saisir l'occasion de cette séance, peut-être la dernière séance publique du Conseil sur le sujet avant les élections dans l'ensemble du Kosovo le 17 novembre, pour remercier M. Haekkerup pour l'excellent travail qu'il a fait en qualité de Représentant spécial, et pour le féliciter et féliciter la MINUK d'avoir préparé les élections et mis en oeuvre d'autres aspects de la résolution 1244 (1999).

Le projet de déclaration présidentielle qui sera publiée après cette séance confirme l'importance que le Conseil de sécurité attache à leurs efforts à cet égard. Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, toutes les communautés du Kosovo doivent coopérer en vue de parvenir à une société multiethnique fondée sur le respect des minorités et des droits de l'homme. Nous nous associons à l'appel que de nombreuses autres délégations ont lancé aujourd'hui aux Serbes du Kosovo pour qu'ils participent pleinement au processus électoral afin d'assurer qu'ils soient pleinement représentés dans le futur Kosovo. Nous prions nous aussi les autorités de Belgrade d'encourager les Serbes du Kosovo à voter lors des prochaines élections et à réaffirmer le caractère multiethnique du Kosovo en participant à tous les aspects de sa vie. Ce faisant, nous soulignons que le Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire est un document provisoire et ne préjuge en aucune manière du statut futur du Kosovo.

Le projet de déclaration présidentielle précise également que la communauté internationale n'acceptera aucune forme de terrorisme. Outre les efforts de la MINUK et de la KFOR, les partis du Kosovo et les dirigeants politiques doivent faire tout leur possible afin de créer un climat propice à la participation des Serbes aux élections et positif pour la vie quotidienne au Kosovo avant et après celles-ci.

Nous nous réjouissons de l'intensification des relations entre la MINUK et Belgrade et nous encourageons le maintien de cette coopération, y compris en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous encourageons également les parties à réaliser de nouveaux progrès sur la question des personnes portées disparues et des prisonniers politiques. À cet égard, nous apprécierions que M. Haekkerup donne des éclaircissements quant à la situation des détenus politiques en Serbie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Yougoslavie.

M. Šahović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre importante fonction.

J'aimerais remercier le Secrétaire général de son rapport, que nous avons examiné avec un immense intérêt. J'aimerais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, de sa déclaration et de son évaluation de la situation actuelle au Kosovo-Metohija.

Très récemment, les membres du Conseil de sécurité ont eu l'occasion d'entendre dans le détail des lèvres du Vice-Premier Ministre de Serbie, et chef du Centre de coordination mixte République fédérale de Yougoslavie/Serbie pour le Kosovo, M. Nebojša Čović, la position de la Yougoslavie sur la situation au Kosovo-Metohija. Je me limiterai par conséquent uniquement à quelques commentaires sur certaines des questions d'actualité, les élections du 17 novembre étant, bien sûr, la question centrale.

Une phase préélectorale importante – l'inscription sur les listes électorales – s'est terminée, pensons-nous, d'une manière satisfaisante. Comme nous considérons essentiel que la Mission des Nations Unies au Kosovo-Metohija s'acquitte, comme il se doit, de son mandat conformément à la résolution 1244 (1999), la République fédérale de Yougoslavie a apporté une contribution maximale au processus d'enregistrement. Cela a été largement prouvé par la réponse exceptionnellement bonne des Serbes du Kosovo à l'appel à s'inscrire, surtout après que les plus hauts représentants de la Serbie et de la Yougoslavie les aient exhortés à s'enregistrer. Selon les données disponibles, quelque 170 000 Serbes et autres non-Albanais ont répondu à cet appel – un chiffre beaucoup plus grand que celui souvent cité à tort comme représentant le nombre de Serbes et de membres d'autres minorités vivant dans la province.

Le plus grand défi, cependant – les élections elles-mêmes – est encore à relever. Le Secrétaire général signale que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) considère la pro-

chaîne étape – la participation des Serbes du Kosovo et d'autres minorités – comme étant essentielle tant pour la légitimité des élections que pour l'objectif de la Mission qui est d'arriver à un gouvernement provisoire autonome inclusif. Nous partageons entièrement cet avis.

Ces derniers mois, depuis que les élections ont été planifiées, mon gouvernement a souligné à plusieurs reprises que la situation en matière de sécurité et la liberté de mouvement, ainsi que les conditions pour le retour des personnes déplacées, doivent être améliorées afin que les électeurs serbes et les autres électeurs non albanais puissent participer et conférer de la légitimité aux élections. Hélas, la situation en ce qui concerne ces trois questions, ainsi que d'autres problèmes tels que le sort des personnes portées disparues, est encore très grave.

Je voudrais à cet égard me référer à nouveau au rapport du Secrétaire général et appeler l'attention sur quelques-unes de ses remarques. Le Secrétaire général a signalé qu'au cours de la période à l'examen, le nombre d'attaques ethniques contre les communautés minoritaires du Kosovo s'est accru et a inclus des incidents du genre intimidation, harcèlement, agression, incendie criminel et meurtre, un nombre inquiétant de ces incidents faisant intervenir l'usage d'armes. Prétendre qu'il est absolument essentiel que toutes les communautés participent aux élections si elles souhaitent avoir leur mot à dire dans la gestion quotidienne de leurs affaires n'est tout simplement pas suffisant. Il faut créer les conditions pour que tous soient capables de mener campagne et de se rendre aux bureaux de vote sans avoir peur de ce qui pourrait leur arriver. En outre, j'aimerais rappeler une fois de plus que, sur plus de 250 000 non-Albanais déplacés et expulsés, 80 Serbes seulement ont pu revenir au Kosovo-Metohija au cours des deux dernières années.

J'aimerais également attirer l'attention du Conseil sur l'évaluation, au paragraphe 61 du rapport (S/2001/ 926) selon laquelle

« La majorité a certaines responsabilités envers les communautés minoritaires, mais ces dernières ont pour leur part le devoir – et c'est crucial – de participer au processus électoral que dirige la MINUK. »

Selon nous, dans les démocraties – même les démocraties en puissance – la majorité a la responsabilité principale de garantir les droits des minorités. Ceux qui

ont fait partie du gouvernement dans mon pays jusqu'il n'y a pas si longtemps – en fait, jusqu'il y a exactement un an aujourd'hui – ont trop négligé ce concept et les conséquences de cette négligence sont maintenant très claires et énormes. Dans ce contexte, nous pensons que demander aux dirigeants albanais de contribuer pleinement à assurer la sécurité, la liberté de mouvement et le droit des communautés minoritaires de retourner chez eux constituerait une mesure essentielle pour la réalisation de nos objectifs communs. Nous considérons, en outre, qu'il est nécessaire d'envoyer un message clair disant que les prochaines élections ne doivent en aucune manière précipiter la décision sur le statut final du Kosovo-Metohija.

On demande sans cesse à la République fédérale de Yougoslavie d'encourager la communauté serbe du Kosovo-Metohija à participer aux élections. Malheureusement, pour les raisons que j'ai exposées, la Yougoslavie n'a pas encore été en mesure de prendre une décision finale sur la question de savoir s'il y avait lieu ou non d'encourager la participation des Serbes du Kosovo aux élections. Bien que nous ayons un véritable désir d'appuyer la participation serbe, nous croyons que de meilleures conditions doivent être créées avant que nous puissions le faire de manière responsable.

Le message qui est ressorti de la réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité, cependant, est extrêmement important et positif et il nous fournit une base pour plaider, dans les jours et semaines à venir, en faveur d'une participation serbe aux élections. J'en sais gré aux membres du Conseil de sécurité.

Sur une note plus optimiste, je voudrais souligner l'amélioration constante des relations entre la République fédérale de Yougoslavie et la communauté internationale, surtout la MINUK, dans la poursuite de l'objectif commun qui est de stabiliser progressivement la situation au Kosovo-Metohija. En outre, nous avons récemment conclu un accord avec l'ONU sur le statut du bureau de liaison de l'ONU à Belgrade, et mon gouvernement espère avancer rapidement pour institutionnaliser la coopération avec la MINUK en concluant un accord sur le statut du Bureau de la MINUK à Belgrade, ainsi qu'un accord global sur le statut de la mission. Nous aimerions également intensifier la coopération avec la présence internationale au Kosovo-Metohija sur un éventail de questions concrètes, y compris la mise en oeuvre du règlement de la MINUK concernant l'interdiction du terrorisme et des délits connexes, de juin dernier, et les problèmes du crime organisé, du trafic de drogues et de

organisé, du trafic de drogues et de personnes et des flux illégaux d'armes.

Enfin, permettez-moi de redire une fois encore le plein attachement de la Yougoslavie à l'application cohérente de la résolution 1244 (1999) et notre disposition à entreprendre d'autres efforts dans ce but. Nous avons la volonté et la capacité de contribuer entièrement à améliorer la situation et à rendre possible la tenue d'élections viables le mois prochain. Cependant, la plus grande responsabilité à cet égard repose sur la MINUK qui, comme l'a dit à plusieurs reprises le Représentant spécial, est chargé d'administrer le Kosovo-Metohija.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole au représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein se rallient à cette déclaration.

Avant tout, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour un mois qui s'annonce très dense et pleins de défis que nous vous savons en mesure de relever. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup pour son exposé et pour tous les exposés exhaustifs et réguliers qu'il nous fait. Nous aimerions le féliciter pour l'ampleur du travail qu'il a accompli avec les femmes et les hommes de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) afin de mettre en œuvre la résolution 1244 (1999) et nous leur renouvelons la marque de notre appui pour leurs tâches à venir.

L'Union européenne continuera, en effet, d'assister la MINUK dans ses efforts pour développer des institutions d'autonomie provisoire efficaces, multiethniques et démocratiques qui répondent aux normes

de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Il en va de même pour tout ce qui concerne l'application de la loi et de l'ordre par le renforcement du corps de police et le développement d'une justice efficace et objective. Enfin, elle soutiendra les efforts de la MINUK dans la mise en place des fondations pour un développement économique durable dans le cadre d'une économie de marché.

Parmi ces importants objectifs, les développements récents concernant la préparation des élections du 17 novembre concentrent bien évidemment notre attention. L'Union européenne se félicite de l'enregistrement d'un nombre considérable d'électeurs serbes au Kosovo au cours des dernières semaines. Qu'il me soit permis de répéter, une fois encore, comme d'autres l'ont fait avant moi, toute l'importance que nous attachons à une participation massive au vote de toutes les communautés du Kosovo afin d'assurer leurs représentations adéquates dans les nouvelles institutions démocratiquement élues. Nous nous félicitons également de la certification de la coalition « Retour » des partis politiques serbes pour les futures élections. Le rôle positif joué par Belgrade dans l'enregistrement d'électeurs et de partis politiques doit maintenant être suivi d'un appel clair à la communauté serbe du Kosovo à participer aux élections. Ceci est très important.

Enfin, une attention soutenue et la collaboration de toutes les parties sont encore nécessaires pour résoudre les questions de sécurité, des disparus et du retour des personnes déplacées. Comme l'a dit le Représentant spécial du Secrétaire général, des progrès considérables ont été réalisés en cette matière, malgré les problèmes qui persistent. Une étroite collaboration entre Belgrade, la MINUK et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) reste indispensable à cet égard.

La situation de Mitrovica reste des plus sensibles. Nous encourageons les responsables politiques albanais à prendre toutes les mesures de confiance possibles afin de permettre le retour à Mitrovica des communautés non-albanaises. De même, nous encourageons les responsables politiques serbes à adopter des mesures de confiance similaires afin de permettre aux familles albanaises de vivre et de travailler en paix au nord de Mitrovica ainsi qu'au nord du Kosovo. De manière générale, et pour éviter de nouveaux malentendus, l'Union européenne recommande que les décisions importantes qui affectent directement la population de

Mitrovica et du nord du Kosovo soient accompagnées d'une campagne médiatique intensive.

Nous espérons que l'ex-République yougoslave de Macédoine continuera à faire, elle-aussi, des pas décisifs vers la réconciliation nationale entre toutes ses communautés. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1371 (2001), s'est associé aux efforts faits par les États Membres et les organisations internationales concernées pour soutenir l'application de l'Accord-cadre et a appuyé énergiquement à cet égard la mise en place d'une présence multinationale de sécurité. L'Union européenne encourage le Parlement ainsi que toutes les forces démocratiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine à continuer de s'engager dans la poursuite du travail législatif nécessaire à la mise en oeuvre de l'Accord-cadre. L'Union européenne rappelle que la mise en oeuvre complète et loyale de l'Accord-cadre par toutes les parties concernées reste le seul garant d'un retour à la paix, d'une réconciliation nationale ainsi que d'un rapprochement avec l'Union européenne.

L'échéance du 17 novembre arrive à grands pas. Ces élections, et les institutions démocratiques qui en seront issues, donneront de l'élan à l'avancement de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). Même si, depuis quelques semaines, notre attention se porte principalement sur cet événement, il ne constitue néanmoins qu'une étape dans un processus qui demandera toujours beaucoup d'attention de la part de la communauté internationale. Plus que jamais, collaboration, coopération et partenariat seront les maîtres-mots de nos efforts futurs. L'Union européenne, en tout cas, en fait une de ses principales priorités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Belgique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier de la manière très professionnelle dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité. Nous vous savons également gré de la collaboration étroite et des contributions que vous, et votre délégation, avez apportées à toutes les délégations des Nations Unies. En outre, j'aimerais remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France,

l'Ambassadeur Levitte, pour son excellente prestation le mois dernier et, en particulier, pour l'adoption rapide de deux résolutions importantes, la 1368 (2001) et la 1373 (2001), concernant le terrorisme international.

La délégation albanaise souhaite exprimer sa satisfaction quant à la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, au débat d'aujourd'hui. À cette occasion, nous voudrions le remercier pour l'excellent travail qu'il a accompli afin de mettre en oeuvre pleinement la résolution 1244 (1999) et de renforcer les institutions démocratiques au Kosovo.

Compte tenu de tous les problèmes qui se posent sur le terrain, les progrès enregistrés à ce jour au Kosovo illustrent bien le travail louable accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). Nous pensons que les élections générales démontreront encore une fois les résultats obtenus à ce jour et mettront également en lumière la clairvoyance et l'excellence des travaux du Conseil de sécurité, qui non seulement a bien géré la crise au Kosovo mais a également permis la création d'une société multiethnique et démocratique dans un environnement où la haine et la guerre hantent perpétuellement les êtres humains.

Les élections générales au Kosovo permettront en fin de compte d'établir un pouvoir légitime au Kosovo, qui aura la possibilité de représenter et d'exprimer la libre volonté du peuple et de protéger les principes démocratiques d'une société multiethnique, notamment le droit des minorités. En conséquence, ces élections exigent la pleine participation de toute la population du Kosovo – Albanais, Serbes et autres – afin qu'elle puisse reconstruire son avenir. Ce processus sera la première phase indispensable pour finalement dissiper les craintes et les soupçons qui planent sur l'avenir de la société kosovare et créer un environnement propice à la paix et à la sécurité.

L'énorme processus de renforcement au Kosovo proposé par le Conseil de sécurité et mis en oeuvre par la MINUK n'a, hélas, pas été bien compris, jugé en fonction de petits intérêts étroits, remis en question par les passions des deux camps; certains dirigeants, animés par un esprit nationaliste, pourraient même être prêts à sacrifier ce processus dans leur quête du pouvoir.

Nous comprenons que M. Haekkerup et la MINUK ont une tâche difficile à accomplir et qu'ils doivent faire des compromis dans un environnement où une des parties n'a pas encore prouvé qu'elle était capable de respecter pleinement une société pluriethnique et de s'acquitter de toutes les obligations qui en découlent, tandis que l'autre partie ne veut pas faire face à la réalité, à savoir que les Serbes ne représentent que 5 % de toute la population du Kosovo – et qu'ils sont donc une minorité – et qu'ils continuent à considérer le Kosovo comme un ancien apanage, comme une dot féodale où la passion pour la terre et les territoires décide de l'avenir du peuple et de la société.

Selon notre analyse de la situation au Kosovo, les Albanais du Kosovo se sont battus contre le génocide et l'oppression, aspirant à rejoindre la civilisation occidentale. Les Albanais du Kosovo n'avaient pas besoin – et c'est encore le cas aujourd'hui – de l'aide du terrorisme pour faire reconnaître leurs droits légitimes appuyés par la communauté internationale et la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Nous pouvons affirmer que depuis le 11 septembre 2001, le peuple du Kosovo a été l'un des premiers à se joindre à la communauté internationale pour lutter, sans compromission, contre le terrorisme international, alors que d'autres dirigeants des Balkans, qui les qualifient de terroristes et répandent l'idée du terrorisme au Kosovo, continuent de s'en tenir à leurs programmes nationaux et à toutes leurs idées sur l'avenir des Balkans, et osent même reprocher à l'Administration américaine précédente et à la communauté internationale leur intervention humanitaire dans les Balkans.

Pour terminer, le Gouvernement albanais appuie pleinement le travail qu'accomplissent le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, et la MINUK. L'Albanie estime que la bonne tenue d'élections générales au Kosovo, le 17 novembre 2001, est un processus très important qui devrait bénéficier de l'appui de la communauté internationale tout entière. Le Gouvernement albanais, comme toujours, prendra part à la mise en œuvre efficace de la résolution 1244 (1999) et au maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Albanie des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à la délégation irlandaise.

Je vais maintenant donner la parole à M. Haekkerup pour qu'il réponde aux observations et aux questions formulées par les orateurs précédents.

M. Haekkerup (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout remercier les membres du Conseil de sécurité de l'appui qu'ils ont manifesté à l'égard de la Mission, et je ne manquerai pas de transmettre aux membres de la Mission – aux hommes et aux femmes qui y travaillent – les paroles aimables du Conseil sur leur travail.

Il faut traiter certains aspects qui ont été soulevés dans cette partie du débat. La sécurité et la violence au Kosovo sont, en particulier, les aspects les plus évoqués.

Je pourrais peut-être expliquer un peu plus l'évolution de la situation au cours de l'année écoulée.

Dans l'ensemble, la criminalité au Kosovo est élevée. Elle l'est aussi par rapport au reste de la région, mais elle n'est pas extrêmement élevée. Nous avons constaté une diminution de la violence; la violence ethnique en particulier a baissé de 40 %. Les crimes les plus graves sont donc moins nombreux, bien que dans l'ensemble, le niveau de criminalité reste très élevé. Ceci ne veut pas dire que le niveau atteint soit acceptable. La violence ethnique est encore beaucoup trop fréquente. Cela constitue une exception pour la région, car de manière générale, le niveau de violence ethnique n'est pas élevé. Nous devons donc poursuivre nos efforts. Mais même si nous avons 50 000 soldats de la KFOR et 8 000 agents du Service de police du Kosovo, cela ne suffira pas à faire cesser la violence. Il est certain qu'au fur et à mesure que nous améliorons nos capacités, nous serons plus efficaces. Grâce surtout à la création de la composante police et justice, et grâce à de nouvelles ressources, nous pourrions obtenir de meilleurs résultats.

Mais il s'agit également d'un processus faisant participer les populations. Quand on dit que la sécurité des Serbes est menacée, c'est exact. Ils sont contraints de vivre dans des enclaves et sous protection. Un Serbe peut bien sûr sortir dans les rues de Pristina, mais il prend un risque, un risque moindre pour une femme que pour un homme, mais un risque tout de même. De toutes manières, le risque existe de se faire montrer du doigt, car c'est une petite communauté, comme le Conseil le sait bien, et tout le monde se connaît. Si vous êtes Serbe, il se peut qu'on vous montre du doigt. Ce qui nous manque encore, dans une certaine mesure,

c'est qu'il faudrait que des Albanais s'interposent et disent « Et alors? » Mais cela commence à se produire, les mentalités commencent à changer. C'est exactement la raison d'être de ce processus. Il y a des tas de bonnes gens au Kosovo, des Serbes et des Albanais, qui travaillaient et vivaient côte-à-côte, qui se connaissaient et étaient amis, et peu à peu, ces gens se manifestent. Nous voulons que ces personnes reviennent et puissent définir le programme, et non pas ceux qui, par le passé, ont commis des atrocités. La situation évolue mais il faut du temps et de la patience. Nous devons continuer notre effort de façon soutenue.

Je voudrais également remercier tous ceux qui ont demandé le renforcement de nos capacités en matière d'application de la loi. Je remercie en particulier les États membres qui nous ont aidés, en particulier, à combattre la criminalité organisée. Nous avons adopté de nombreuses lois au cours des six derniers mois aux niveaux législatif et judiciaire, ce qui nous a doté de nouveaux moyens de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, la contrebande d'armes, la traite des femmes etc. Promulguer une loi, c'est une chose; encore faut-il que celle-ci s'appuie sur des capacités. C'est pourquoi il est indispensable de créer un bureau chargé de la criminalité organisée, car cela nous permettra de transformer des renseignements en preuves. Les membres doivent comprendre qu'il faudra un certain temps pour infiltrer ces organisations, les suivre et savoir quels sont leurs modes d'action avant d'obtenir des résultats. Mais le fait que nous élaborions aujourd'hui les capacités nécessaires est de bon augure pour l'avenir. Sinon, nous serons incapables plus tard de nous attaquer à la question de la criminalité organisée.

Certaines observations ont également été faites, en particulier par l'Ambassadeur de la Yougoslavie, sur la situation en matière de sécurité. Je reconnais que la situation en matière de sécurité et la liberté de circulation des Serbes du Kosovo et de certains membres d'autres minorités ne sont pas satisfaisantes, et nous voulons vraiment y remédier dans la mesure de nos moyens. Mais ceci n'empêchera pas ces derniers de participer aux élections, car nous allons organiser ces élections de sorte qu'il soit possible pour les Serbes du Kosovo dans nos communautés qui pourraient avoir peur de voter d'aller le faire sans aucune crainte : nous allons simplement les organiser de façon à ce qu'ils puissent voter dans les enclaves où ils vivent et où ils travaillent.

Ce n'est donc pas là que réside la menace contre la participation aux élections en toute sécurité. Il est de la plus haute importance de le souligner. Il y aura – et on peut déjà en voir les premiers signes – pendant les élections, et peut-être peu après, une recrudescence de la violence politique, mais celle-ci ne sera pas seulement interethnique. Il s'agira également certainement d'une forme de violence entre Albanais, associée au processus électoral. Toutefois, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter cela. Nous consacrons d'importantes ressources à faire en sorte que les politiciens serbes de Serbie même, les politiciens serbes du Kosovo et les politiciens albanais puissent faire campagne dans le maximum de sécurité. Nous nous consacrons entièrement à cette tâche. Nous devrions donc être en mesure de donner toutes les garanties de sécurité et de coopération avec la KFOR.

L'Ambassadeur Durrant a posé une question concernant le flux d'armes entrant au Kosovo. Nous nous sommes beaucoup occupés de cette question. Nous avons adopté le règlement concernant l'autorisation de posséder des armes au Kosovo. La KFOR et le Service de police du Kosovo – le KPS – ont beaucoup fait pour enrayer ce problème. Je dois dire – et je suis sûr que vous êtes au courant – que c'est un secteur où la coopération multiethnique donne d'excellents résultats. Nous avons pu ainsi découvrir, il n'y a pas si longtemps de cela, une cache importante d'armes illégales dans un camion entrant dans la région de Pec, au Kosovo. Je ne pense pas qu'il devait rester au Kosovo; il transitait par le Kosovo et aurait probablement poursuivi sa route et les armes se seraient retrouvées en Macédoine. Mais il est passé par le Monténégro, depuis la Bosnie. Heureusement, la police bosniaque a pu mettre la main sur les responsables de ce trafic. Ces armes provenaient bien sûr de diverses localités de la région et de l'extérieur. Ce n'est donc pas un phénomène propre au Kosovo. Dans ce cas précis, il était très clair que le Kosovo ne constituait qu'un pays de transit pour ces armes.

Ce cas cependant souligne toute l'importance d'un travail mené en commun afin de lutter contre le trafic illégal des armes et la traite des femmes, et bien sûr la criminalité organisée en général. Je voudrais donc souligner que nous sommes déterminés à agir dans ce domaine; nous allons poursuivre nos efforts. C'est une de nos priorités que d'essayer de bloquer ce genre de choses.

En ce qui concerne la question des retours, je voudrais juste faire une remarque. On a dit qu'en l'espace de deux ans, 80 personnes seulement étaient retournées dans leurs foyers. Mais il faut savoir que ce sont les premiers retours, et c'est cela qui est important. J'ai eu des discussions avec des dirigeants albanais du Kosovo, et ils se sont montrés favorables au principe du retour. Le Conseil administratif intérimaire a pris une décision sur une déclaration relative au principe du retour, et nous voyons maintenant les premiers retours.

C'est un processus fragile. Il est très important de ne pas provoquer de réaction négative de la part de la population albanaise du Kosovo, et c'est la raison pour laquelle nous essayons d'être prudents, sachant que si les premiers retours sont des échecs il sera alors beaucoup plus difficile d'obtenir des retours sur une grande échelle. Jusqu'à présent les résultats ont été bons, et je suis heureux que tout le monde comprenne le caractère délicat de cette question. Cependant, il ne faut jamais douter de l'engagement de la MINUK de continuer à encourager les retours, et d'obtenir des retours sur une plus grande échelle. Nous serons certainement prêts à présenter des plans lorsque s'annoncera la prochaine saison des retours.

Je voudrais remercier l'Ukraine d'avoir exprimé son désir d'offrir des services de formation pour les services d'urgence du Corps de protection du Kosovo. Il est très important de développer ces capacités.

Je crois que l'Ukraine a cité une métaphore d'origine norvégienne : les marins doivent savoir où se trouve le port. Je suis entièrement d'accord. Mais je dois dire que lorsque j'ai accepté d'être le Représentant

spécial du Secrétaire général pour cette mission, j'ai dû, en lisant la résolution 1244 (1999), me rendre compte du fait que ce n'était pas le cas. La résolution a bien sûr un but, mais il n'y a pas de réponse à la question de la nature du règlement final. Voilà pourquoi la mission est intéressante et difficile : on s'approche du port sans savoir précisément où on va débarquer – mais on se rapproche de la côte. Je crois que c'est l'essence même du gouvernement provisoire autonome.

Enfin, je voudrais souligner, tout comme l'a dit l'Ambassadeur de la Yougoslavie, que le gouvernement provisoire autonome ne doit pas préjuger du statut final. Il ressort bien, d'après la manière dont nous avons défini les pouvoirs du gouvernement provisoire autonome, que les questions relatives au statut final ou à la souveraineté ne sont pas des questions qui font partie du mandat. Il s'agit là d'un pouvoir réservé et nous verrons ce point lorsque nous en arriverons à la question du règlement politique final. Je voudrais souligner ce point afin qu'il n'y ait aucun doute quant à notre position sur ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Haekkerup des éclaircissements supplémentaires qu'il a fournis et de sa présence parmi nous aujourd'hui.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil vient donc de terminer l'étape actuelle de son examen du point inscrit à l'ordre du jour de cette séance. Le Conseil demeurera activement saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 5.